Direction Générale des Services

P.V. N°06 XV 2020

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETE, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Eléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Alexia GERMONT, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU , Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s : Anne-Sophie BORDRY donne pouvoir à Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS donne pouvoir à Philippe GOUJON, Marie-Caroline DOUCERÉ donne pouvoir à Nicolas JEANNETÉ, Valérie GIOVANNUCCI donne pouvoir à Chantal ROLGEN, Anessa LAHOUASSA donne pouvoir à Inès de RAGUENEL, Ozlem ORAKCI donne pouvoir à Grégory CANAL, Isabelle ROY donne pouvoir à Julien RIPPERT, Anouch TORANIAN donne pouvoir à Florian SITBON

Sont absent(e)s (non excusé(e)s) : Maud GATEL

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place et regagner vos sièges s'il vous plaît. Nous pourrons commencer notre séance de Conseil d'arrondissement une fois que vous serez assis les uns et les autres. Si vous voulez bien vous asseoir. Merci de regagner vos places. Je ne pourrai pas commencer avant que vous ne soyez installés. Monsieur CANAL, merci.

Mes chers collègues, de nouveaux attentats perpétrés par des terroristes islamistes ont frappé notre Nation, héritière des Lumières, héritière d'une civilisation chrétienne et porteuse d'une laïcité exigeante. Deux sanctuaires français ont été profanés à quelques jours d'intervalle dans un terrible symbolisme qui ne relève pas du hasard. Après le collège du Bois d'Aulne, lieu de brassage social consacré à l'éducation de tous, la basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice, un espace de paix voué à la prière, a été touchée à son tour. Ces deux cibles ont été choisies à dessein : le christianisme est au cœur de l'histoire de la France, et l'école est la clé de voûte de la République.

Un professeur, Samuel Paty, a été décapité pour avoir exercé son métier, enseigner la liberté d'expression et vouloir expliquer à ses élèves pourquoi la raison et l'esprit critique doivent l'emporter sur les passions et le fanatisme religieux. Samuel Paty est mort en incarnant la République. Il est mort pour que vive notre République, pour que chacun puisse y trouver sa place, quelles que soient ses croyances, et ne cherche jamais à les imposer aux autres par la force. À travers cet acte barbare d'une sauvagerie inouïe, l'école mais aussi la Nation toute entière sont visées et doivent se lever pour faire rempart, appuyer LEUR école, et assurer à chaque enseignant la protection à laquelle il a droit. Confrontée à cette terrible épreuve, la communauté est frappée au cœur et requiert notre entier soutien.

Des catholiques ont eux aussi été assassinés dans leur église alors qu'ils priaient au seul motif de la foi qui transcendait leurs âmes. Derrière cette attaque si lâche, la liberté de conscience et celle de croire ou de ne pas croire sont prises pour cible ; alors qu'elles se trouvent être le fondement même de notre contrat social.

En ensanglantant nos écoles, en profanant les lieux de culte, des barbares veulent détruire notre civilisation. Face à l'innommable, rassemblés autour de nos valeurs, nous ne nous diviserons pas, nous ne céderons pas à la peur et nous remporterons cette lutte de la civilisation contre la barbarie. Les noms de nos morts devant lesquels nous nous inclinons resteront profondément inscrits dans

la mémoire de notre République. Pour leur rendre hommage, je vous invite, mes chers collègues, à respecter une minute de silence. Je vous remercie.

Je dispose d'un certain nombre de pouvoirs : celui de Madame LAHOUASSA donné à Madame de RAGUENEL, celui de Madame BORDRY donné à Madame EVREN, celui de Monsieur COURTOIS donné à Monsieur GOUJON, celui de Madame GIOVANNUCCI donné à Madame ROLGEN, celui de Madame ROY donné à Monsieur RIPPERT, celui de Monsieur ORAKCI donné à Monsieur CANAL, celui de Madame DOUCERÉ donné à Monsieur JEANNETÉ, celui de Madame TORANIAN donné à Monsieur SITBON.

1. **152020031 - Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Les deux secrétaires de séance seront Messieurs VESPROUMIS et AMIEL.

2. **152020033 Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Je dois vous faire examiner une délibération relative à l'adoption de la procédure d'urgence concernant la délibération 2020 DASES 145 que nous avons reçue tardivement, ainsi qu'une délibération nous permettant d'assurer les débats dématérialisés malgré l'absence du public afin de respecter les prescriptions sanitaires. Une retransmission de la séance est assurée en direct par voie dématérialisée sur le site internet de la mairie, Twitter, YouTube et Facebook. Ces délibérations vous ont été envoyées via ODS ; afin qu'elles puissent être examinées, je soumets au vote la procédure d'urgence.

Qui est pour la procédure d'urgence ? Contre ? Abstention ? Merci.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

3. **152020034 Projet de délibération - séance en présentiel sans la présence du public - retransmission en direct de la séance sur internet**

Monsieur le Maire : Je dois également soumettre à votre vote un projet de délibération, comme cela vient d'être voté en procédure d'urgence, concernant la séance présentielle avec retransmission en direct sur internet. Le public n'a en effet pas été autorisé à assister à cette séance, ni à rejoindre notre Conseil. Je vous lis l'avis de la Direction des affaires juridiques de la Ville de Paris : « En l'état actuel du droit, la disposition permettant aux conseils d'arrondissement de se tenir par visioconférence (article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020) n'est plus applicable depuis le 30 octobre 2020. Le projet de loi autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, qui sera adopté dans les prochains jours, devrait à nouveau permettre la tenue de conseils par visioconférence ; mais depuis le 30 octobre 2020 la tenue des conseils en visioconférence n'est juridiquement plus possible ». Je soumets à votre vote cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020**

Monsieur le Maire : Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de notre séance précédente, tout en vous informant que nous avons rencontré des problèmes de retransmission de son durant la séance, et que quatre ou cinq instants d'interventions n'ont pu être repris dans le procès-verbal. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Merci Monsieur le Maire. Deux petites remarques : à la page 12 il est indiqué une intervention de Madame BERETE alors qu'il s'agit de Madame BOSCHERON ; à la page 63, lors du vote sur le vœu pour le comité consultatif vélo, le compte rendu ne reflète pas le vote dans la mesure où la gauche a voté pour et la droite contre. Vous dîtes Monsieur le Maire que le vœu est adopté ; pourtant il n'est pas mentionné qui vote pour ou contre. Si cela pouvait être précisé.

Je souhaitais par ailleurs dire un mot afin d'excuser l'absence de Madame TORANIAN à notre Conseil : elle se trouve actuellement en Arménie au nom de la Maire de Paris en tant qu'observatrice du conflit au Karabakh pour témoigner du soutien de la Ville de Paris au peuple arménien en Arménie, au Karabakh, comme en diaspora. L'Arménie et le Karabakh font face depuis plus d'un mois comme vous le savez à une guerre d'une ampleur inouïe au XXIème siècle du fait

de la violence des attaques sur les populations civiles et de l'usage d'armes illégales. Le chef de l'État et la Maire de Paris ont clairement dénoncé les agresseurs : l'Azerbaïdjan soutenu par la Turquie via l'envoi d'armes et de miliciens djihadistes rompant par trois fois les cessez-le-feu humanitaires. La Maire de Paris est particulièrement inquiète du sort des familles réfugiées et de la crise humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe dans un contexte sanitaire très préoccupant, et alors même que l'hiver arrive. Au nom du groupe Paris En Commun, mais peut-être de l'ensemble de notre Conseil, nous souhaitions réaffirmer ce soutien, au nom des valeurs que partagent la Ville de Paris et le peuple arménien, au premier rang desquelles figure la solidarité.

Monsieur le Maire : Nous prenons acte de cette déclaration. Je vais soumettre l'adoption du procès-verbal sous ces réserves à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le procès-verbal est adopté.

5. **2020 DU 102 Régularisation foncière : déclassement a posteriori de la parcelle cadastrée AN 40 au 99/P, rue Olivier de Serres (15ème arrondissement)**

Monsieur le Maire : Le projet de délibération n° 3 DU 102 est une régularisation foncière, à savoir le déclassement a posteriori de la parcelle cadastrée AN 40 au 99, rue Olivier de Serres. Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite profiter de ce DU pour insister sur la nécessité de créer une crèche. La parcelle est disponible pour ce faire. Ce vœu a été déposé en 2010, puis relancé en 2015 et 2016. Nous en sommes toujours au même point en 2020. Le 15ème arrondissement manque cruellement de places en crèche ; nous disposons environ d'une place sur quatre pour les enfants, la situation est bien évidemment encore plus dramatique en ce moment. Je pense qu'il est important de profiter de cette régularisation afin d'encourager ce projet. La parcelle est située à l'angle de la rue la Saïda et de la rue Olivier de Serres. Madame Hidalgo avait émis un avis favorable à la création de cette crèche. Il serait intéressant de relancer le projet à l'occasion de cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Éteignez votre micro s'il vous plaît Madame DESROUSSEAUX. Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais profiter également de cette régularisation foncière pour évoquer un problème majeur du 15ème arrondissement, à savoir l'éventuelle fermeture définitive, à la fin de l'année scolaire, de l'école primaire des Saints-Anges (8, rue de Vouillé). Cette école, qui reçoit 368 enfants dont 21 enfants en situation de handicap, risque d'être fermée pour des raisons patrimoniales. Ce problème est majeur pour les familles concernées : les 21 enfants en situation de handicap y sont accueillis dans des conditions d'accompagnement extraordinaires qu'aucune école du secteur ne pourra assurer. Je souhaitais donc savoir si, dans l'éventualité où la fermeture de l'école des Saints-Anges était confirmée, l'école de La Saïda, qui est vide, pourrait accueillir certaines classes des Saints-Anges pour une période transitoire ; et ce, avant bien sûr que la construction de la crèche ne démarre. Le projet de crèche n'est pas à remettre en cause dans la mesure où il est indispensable. Cela pourrait permettre à l'école d'attendre une solution plus favorable.

Monsieur le Maire : Quelques informations avant de passer la parole à la rapporteure, Madame CHARPENTIER. Il est vrai que s'agissant de cette parcelle, non pas celle soumise à notre approbation, mais celle libérée par la construction du groupe scolaire La Saïda, j'avais obtenu de la Maire de Paris voilà dix ans, lorsqu'avant son élection elle était première adjointe à l'urbanisme, que soit prévue la construction d'une crèche. Cela avait été accepté par elle. Des vœux ont rappelé cet engagement depuis lors. Aujourd'hui nous sommes véritablement dans l'attente que cette réalisation voit le jour ; laquelle, comme vous l'avez soulevé ma chère collègue, est très importante au regard du nombre insuffisant de places en crèche au sein du 15ème arrondissement, comme chacun le sait. Nous pourrons à cette occasion renouveler cette demande. J'ai sollicité qu'elle soit inscrite au Plan d'Investissement de la Mandature (PIM) ; lequel n'est pas encore adopté par le Conseil de Paris.

S'agissant de l'école des Saints-Anges, beaucoup d'entre vous se sont mobilisés pour la défendre. L'idéal serait que cette école puisse rester sur place, dans des locaux tout à fait appropriés. Nous espérons que le conflit avec l'association propriétaire de l'immeuble puisse se résoudre. Des discussions sont engagées sous l'égide de l'autorité judicaire. Néanmoins, si l'école ne pouvait être maintenue dans les lieux, il est indispensable de trouver un bâtiment afin de reloger cette dernière. Le bâtiment que vous évoquiez, chère collègue, fait partie des différentes pistes envisagées. Nous avons déjà organisé ici même une

réunion avec les différents partenaires et élus concernés par cette affaire afin de soutenir le maintien des élèves au sein de cette école très appréciée du secteur (qui, comme vous l'avez dit, possède une particularité concernant les enfants en situation de handicap), mais aussi afin de rechercher des solutions de relogement. En effet la décision de justice prise à ce jour veut que l'école libère les lieux à la fin de l'année scolaire. Il est donc très important de rechercher un local au sein du 15ème arrondissement pour la reloger. Madame CHARPENTIER, voulez-vous ajouter quelque chose ? Vous avez la parole Madame la rapporteure.

Madame CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il est effectivement essentiel pour le quartier Olivier de Serres de voir s'implanter une crèche. Cet équipement fait défaut. Comme vous venez de le rappeler, nous sommes engagés auprès des familles des enfants de l'école des Saints-Anges qui ont notre total soutien, et dont nous comprenons si bien la détresse. La délibération qui nous occupe ce soir fait référence à la parcelle située à l'angle du 99, rue Olivier de Serres et du 20, rue de La Saïda. Il s'agit du déclassement rétroactif de cette emprise, par souci de sécurisation juridique des titres de propriété. Je vous demande donc un vote positif.

Monsieur le Maire : En l'absence d'autres interventions, je soumets ce projet de délibération au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2020 DLH 118 Réalisation 59 rue de la Fontaine au Roi (11ème arrondissement) et 106 rue Castagnary (15ème arrondissement) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par SNL**

Monsieur le Maire : La délibération concerne la réalisation 59, rue de la Fontaine au Roi (11ème arrondissement) et 106, rue Castagnary (15ème arrondissement) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par SNL. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

7. **2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une communication concernant PARIS FAIT PARIS et portant sur la présentation des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Monsieur CANAL, voulez-vous ajouter quelque chose ? Non, rien. Un mot ? C'est une communication.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole à l'occasion de cet avis. Le dispositif PARIS FAIT PARIS existe depuis 2014 ; 38 projets de délibération ont d'ores et déjà été votés au Conseil de Paris ; ils concernent des investissements majeurs dans tout Paris, donc dans notre arrondissement. À titre d'exemple, je citerai la piscine Blomet. Elle a été livrée l'été dernier, permettant d'investir 15 millions d'euros sur trois ans (avec une année de retard due à la crise sanitaire) et surtout de réhabiliter cet établissement (végétalisation, amélioration des performances énergétiques ou sonores, mise en place d'un dispositif innovant de prévention des noyades). Je rappelle que la livraison de la piscine Blomet a permis à l'école de natation de reprendre ses activités en son sein. Cette école est réservée aux enfants de 6 à 13 ans, et est issue d'une initiative de la Mairie du 15ème arrondissement. Nous nous réjouissons de ce dispositif PARIS FAIT PARIS. Je note néanmoins un point d'amélioration : nous avons constaté au fur et à mesure des années quelques dysfonctionnements par rapport aux établissements scolaires en termes d'appréciation des travaux et investissements d'amélioration énergétique. Je pense particulièrement aux établissements Cardinal Amette, ULIS, Mademoiselle ou Émile Zola, voire à Fédération. Il ne s'agit que de pistes d'amélioration, et non d'une critique. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier les services techniques de la Ville de Paris avec lesquels nous entretenons de bons rapports, particulièrement en ce qui concerne les investissements opérés dans le 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. Cette communication ne donne pas lieu à un vote. En l'absence d'autres interventions, nous allons examiner la suite de l'ordre du jour.

8. **2020 DEVE 66 Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les projets de végétalisation des toitures des équipements Yourcenar, Émeriau, Mayer**

Monsieur le Maire : Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

9. **2020 DAE 166 Subvention (42.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art**

Monsieur le Maire : Il s'agit de PARIS POTIER domicilié dans le 15ème arrondissement pour une subvention d'un montant de 5 000 euros en vue de l'organisation d'une manifestation sur la place Saint-Sulpice lors des Journées de la céramique. Cela me fait plaisir pour cette place. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. **2020 DAE 217 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros) subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS**

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème arrondissement de la société par actions simplifiée Ce Que Mes Yeux Ont Vu, en vue de créer du lien social, et de l'entreprise La Belle Empreinte qui développe un service à destination des marques afin de les aider à produire des diagnostics sur les modes de production de leurs produits. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Un mot pour dire que, bien évidemment, nous soutenons ces subventions d'investissement et de fonctionnement qui s'inscrivent dans le plan de soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire, dont les acteurs ont été fortement impactés par la crise économique provoquée par la crise sanitaire.

Il faut à tout prix relancer et soutenir ces filières qui contribuent à faire de Paris une ville plus résiliente.

Il est fondamental de leur apporter ce soutien car structurer et développer les filières de l'économie circulaire, c'est créer de l'emploi local mais aussi favoriser le réemploi et mailler le territoire parisien en ressourceries, et partant produire moins de déchets...

Monsieur le Maire : Absolument. Je crois que nous partageons tous cet objectif. Madame GERMONT, souhaitez-vous intervenir en qualité de rapporteure ?

Madame GERMONT : Oui, pour préciser que parmi les deux associations situées dans le 15ème arrondissement, la première a beaucoup souffert : ses pertes sont évaluées à 70 000 euros. La subvention de fonctionnement soumise au vote est

de 10 000 euros. Quant à la seconde association, La Belle Empreinte, il s'agit d'une jeune entreprise de l'économie sociale et solidaire créée en 2019 dont les pertes estimées, suite à la crise sanitaire, s'élèvent à 50 000 euros. Il est proposé une subvention de fonctionnement de 5 000 euros. Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc à votre vote cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2020 DAE 225 Subventions (270 000 euros) et conventions avec neuf nouvelles structures d'insertion par l'activité économique

Monsieur le Maire : Est ici concernée la future Bricothèque-Ressourcerie du 15ème arrondissement. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, je me réjouis d'apprendre que la Bricothèque-Ressourcerie située avenue de la Porte Brancion devrait fonctionner prochainement. Je vous avoue être très étonnée que nous puissions octroyer à une association une subvention de fonctionnement de 35 000 euros dans le cadre d'un projet d'insertion, sachant que ce lieu géré par Paris Habitat, qui en est le bailleur, est toujours en friche. Il me semble souhaitable, Monsieur le Maire, chers collègues, que nous puissions organiser rapidement une concertation entre le bailleur, les habitants et nous-mêmes afin de s'assurer du devenir de ce lieu. Des propositions ont déjà été faites par les habitants : une bibliothèque et surtout, des commerces de proximité. Pourrais-je obtenir des informations au sujet de cette subvention de 35 000 euros, sachant que nous avons toujours soutenu les associations et octroyé des subventions.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions au sujet de ce projet de délibération ? Oui, Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, de manière plus générale, je pense que nous pouvons tous nous accorder à dire que la période que nous traversons est particulièrement compliquée pour les commerces de proximité. Un premier pas a été fait en leur direction, mais il est impératif de les soutenir, notamment autour de la Porte Brancion où ils sont très rares. Bien que certains commerçants soient indemnisés, ils sont appelés à vivre des

moments terribles au regard des fermetures à venir. Il en va de la survie d'un quartier et des commerçants du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Non. Madame GERMONT, vous pouvez répondre aux intervenants.

Madame GERMONT : Monsieur le Maire, chers collègues, voilà l'occasion de vous donner davantage de perspectives sur ce sujet. Il s'agit d'un chantier d'insertion porté par l'Armée du Salut visant à accompagner 8 salariés très éloignés de l'emploi, en utilisant le recyclage comme support d'activité. Plus précisément, en ce qui concerne la ressourcerie et son actualité, le site de l'ancienne station-service Esso situé à l'angle du boulevard Lefebvre et de l'avenue de la Porte Brancion avait été identifié dans un premier temps. Celui-ci n'a pas pu être utilisé en raison d'un surcoût financier et de problématiques techniques. La reconfiguration de ce site totalement délabré et à l'abandon aurait pourtant permis de poser la première pierre d'une requalification globale du quartier Brancion-Lefebvre-Bartholomé ; laquelle est souhaitée par la Mairie du 15ème arrondissement depuis 2008. Une étude a été présentée par la Direction de l'urbanisme voici quelques années. Je rappelle que ni la Mairie centrale ni Paris Habitat ne sont aujourd'hui en capacité de nous dire si ce projet est toujours d'actualité. En attendant, il convient de garder à l'esprit que Paris Habitat n'est pas hostile à un projet éphémère sur ce site afin qu'il soit occupé et que son aspect soit amélioré. Plus généralement, et pour faire écho aux propos de mon collègue Monsieur Menuet, il me semble important de rappeler que la Mairie du 15ème arrondissement est fortement engagée pour l'emploi et la réinsertion. Je vous rappelle que nous avons une politique active pour l'emploi grâce au Pacte Pour l'Emploi du 15ème arrondissement qui a été signé en mars 2018 avec l'agence Pôle Emploi de Brancion. Ce pacte prévoit l'organisation mensuelle d'un *job dating* et d'un Forum de l'Emploi, ainsi que deux Journées de l'Emploi par an. En parallèle, un *job dating* étudiant est organisé chaque année afin de permettre aux étudiants et aux jeunes de 18 à 25 ans de trouver un emploi durant l'année scolaire. Enfin, les partenariats avec la Mission locale et le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) sont également fortement mobilisés. Concernant les subventions proposées dans cette délibération, il s'agit effectivement d'accompagner le projet de la ressourcerie via une subvention de fonctionnement de 35 000 euros. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Chers collègues, afin de mettre cette délibération en perspective, je dois dire que sur le plan urbanistique (je parle sous le contrôle de l'ancienne adjointe de quartier Madame FERHAT) Paris Habitat avait proposé par

le passé de rénover largement tout le quartier d'habitat social de la Porte Brancion. Nous avions soutenu cette proposition. Des crédits importants étaient prévus pour renforcer la mixité sociale en intégrant des logements intermédiaires à ce secteur de façon à éviter le phénomène de ghettoïsation. Cela a été retardé pour des raisons que j'ignore malheureusement. Nous avons demandé à Paris Habitat et à la Ville de Paris de relancer ce projet dans le cadre de la mandature en cours afin d'embellir et de rénover considérablement le quartier de la Porte Brancion.

Le projet Woodeum, dont nous avons délibéré lors de notre dernière séance, va voir le jour. Je rappelle ici que j'ai demandé que la restructuration complète du groupe scolaire de la Porte Brancion soit inscrite prioritairement au PIM ; il le nécessite amplement au vu des fuites au sein de certaines salles de classe par temps de pluie. En matière scolaire, ce projet est prioritaire pour la mandature ; je parle ici sous le contrôle de Madame ROLGEN.

La rénovation des logements sociaux, très nombreux dans ce secteur, a été relancée dans le cadre de la mandature en cours avec la réalisation, comme optionnellement envisagée sur cet espace libéré par la station-service, d'un bâtiment qui permettrait à une nouvelle population de s'y installer, et serait l'occasion de réhabiliter les barres ou tours avoisinantes.

Deuxièmement, je souscris totalement aux observations de notre collègue Monsieur MENUET quant aux commerces de proximité ; lesquels souffrent énormément. Je pense que les contacts que vous pouvez avoir avec les commerçants ces derniers temps montrent qu'ils sont littéralement acculés. Ils ne s'attendaient pas à un confinement aussi strict ; ils demandent, avec colère d'ailleurs, que leurs commerces puissent rouvrir le plus tôt possible. Si des pétitions vont dans ce sens, la balle est dorénavant dans le camp du gouvernement ; lequel doit examiner de la façon la plus appropriée et la plus respectueuse des prescriptions sanitaires permettant la réouverture de ces commerces au plus vite. J'ai demandé, lors d'une visioconférence cet après-midi avec la Mairie centrale, que soient effectués des contrôles renforcés sur les grandes surfaces qui appliquent les règles sanitaires de manière quelque peu légère (notamment en ouvrant un certain nombre de rayons n'ayant pas vocation à l'être). Je vous demande de faire preuve de vigilance et de nous faire remonter votre expérience de terrain à ce sujet ; de manière à ce que nous puissions tous être informés et en mesure de prévenir les autorités administratives, préfectorales notamment, de la situation des commerces dans notre arrondissement.

Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Nous voterons pour cette délibération. Un mot très court afin de vous répondre et rappeler, si je ne me trompe pas, que lors du dernier Conseil de Paris, Monsieur BROSSAT s'est montré favorable quant aux avancées liées à ce quartier. Par ailleurs, notre groupe soutiendra également la nécessaire réhabilitation de l'école de la rue Brancion au cours de cette mandature. J'espère que ce projet verra le jour, il s'agit d'un impératif absolu et sans équivoque.

Monsieur le Maire : Merci de votre soutien. Je soumets à votre vote le projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. 2020 DAC 715 Subventions (11.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 11 000 euros à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 15ème arrondissement : 6 000 euros pour l'association Club Vaugirard, 5 000 euros pour l'association culturelle et évènementielle du 15ème arrondissement (ACE 15), dont je me plais à souligner l'efficacité et l'aisance avec laquelle elle a pu réorganiser les Journées Brassens dans des conditions extrêmement difficiles, comme le disait récemment notre collègue Monsieur JACQUOT . En l'absence d'intervention de votre part, je soumets au vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 152020032 Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement au Maire du 15ème arrondissement, de signer toutes conventions d'occupation temporaire de salles du conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique Frédéric Chopin, sis 43 rue Bargue à Paris 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. **2020 DJS 143 Subventions 100 000 euros (50 000 euros Ville de Paris ; 50 000 euros Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 14 associations dans le cadre du dispositif "Paris Sportives"**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Paris Basket 15 pour une subvention de 5 000 euros et d'Eiffel Basket Club pour une subvention de 1 200 euros dans le cadre d'un programme de transformation olympique. Excusez-moi je vous vois très mal là-bas. Je vous en prie.

Monsieur Julien RIPPERT : À propos de ce projet de délibération concernant les associations sportives, j'attire votre attention sur trois points. Premièrement, ce projet de délibération est la preuve factuelle que les Jeux Olympiques de 2024 vont rejaillir de manière très concrète sur les associations sportives et sur les sportifs parisiens. Je rappelle d'ailleurs que la Maire de Paris s'est battue lors de la précédente mandature pour que le fonds (Inaudible 50'10) soit le plus important possible : 50 millions d'euros provenant de ce budget seront ainsi intégralement dédiés à des projets d'éducation, de citoyenneté, d'inclusion sociale et de développement durable. Il convient donc d'encourager les associations du 15ème arrondissement à bénéficier de ces fonds dans le cadre de Paris 2024. Deuxièmement, la question du sport féminin est centrale : il s'agit d'un formidable outil d'émancipation et de formation qui fait partie des leviers permettant de favoriser la mixité. Il convient donc d'encourager toutes les initiatives associatives allant en ce sens. Pour conclure, je souhaiterais alerter le Conseil quant à l'état préoccupant des associations sportives parisiennes et du 15ème arrondissement. Face à la fermeture des stades et l'arrêt des compétitions liés au Covid, nous ne pouvons laisser les associations seules. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a annoncé aucune aide significative à destination du sport amateur. À l'échelle de la Ville de Paris, le dispositif visant à exonérer les associations du paiement des créneaux non utilisés sera reconduit. Vous le savez, les associations jouent un rôle social essentiel dans de nombreux quartiers défavorisés du 15ème arrondissement ; ne les oublions pas.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. En l'absence d'autres observations, Madame KERMABON a la parole en qualité de rapporteure.

Madame KERMABON : Je vais juste répondre au sujet du sport féminin au sein de Paris 2024. Je ne peux que m'associer aux propos tenus : lorsque nous rencontrons les associations, nous les sensibilisons à ces questions. Quant à l'état

préoccupant des associations sportives qui a été évoqué précédemment, nous sommes aux côtés des associations quotidiennement afin d'obtenir des dérogations, notamment en ce qui concerne le sport de haut niveau et les aides. J'ai informé la DJS que nous serons très attentifs quant aux aides exceptionnelles. Comptez sur moi pour être présente aux côtés des associations sportives. Nous sommes bien sûr préoccupés par leur sort. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets ce projet de délibération au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons regrouper l'examen d'un certain nombre de projets de délibération : DASCO 38, 39, et 129.

15. 2020 DASCO 38 Lycées municipaux - Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention au lycée Claude Anthime Corbon de 2 794 euros.

16. 2020 DASCO 39 Subvention (14.350 euros) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 350 euros au collège Amadeo Modigliani.

17. 2020 DASCO 129 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 euros allouée au collège Guillaume Apollinaire ; d'une subvention complémentaire de fonctionnement (service général) attribuée au collège Claude Debussy à hauteur de 6 300 euros pour des travaux de câblage, et de 3 000 euros pour de la viabilisation ; d'une subvention d'équipement octroyée au collège André Citroën à hauteur de 11 979 euros, au collège Amadeo

Modigliani à hauteur de 10 852 euros, au collège Guillaume Apollinaire à hauteur de 8 638 euros, au collège Claude Debussy à hauteur de 9 814 euros, au Collège Madame de Staël à hauteur de 12 883 euros, au collège Georges Duhamel à hauteur de 10 852 euros ; et enfin d'une subvention de travaux de 2 200 euros attribuée au collège Guillaume Apollinaire.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

18. 2020 DASCO 137 Principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public

Monsieur le Maire : Il devait s'agir de la cour de l'école Emeriau. Suite à la note de la Mairie qui m'a été transmise à 17 h 35 ce lundi 2 novembre et à un entretien avec l'adjoint chargé de l'éducation, Monsieur BLOCHE, dans l'après-midi, il s'avère que cette ouverture des cours d'écoles sera reportée. Pour ces raisons, nous vous proposons dans un premier temps de nous abstenir dans la mesure où cette délibération ne peut être suivie d'effet. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Au cœur du projet de la mandature de Madame HIDALGO, figure une nouvelle vision de la Ville qui se traduit notamment par le concept de la ville du quart d'heure. L'idée est de bâtir des métropoles plus humaines en disposant de tout le nécessaire à 15 minutes de chez soi. Dans cette ville du quart d'heure, l'école est centrale : elle est la capitale du quartier pour les enfants, mais également pour les adultes. Le principal avantage de ce dispositif est de répondre à la demande toujours croissante émanant des associations pour disposer de locaux dans le 15ème arrondissement. Cette délibération propose donc une première expérimentation (qui sera donc décalée) à travers l'ouverture au public le samedi, en dehors du temps scolaire, des cours des écoles et des collèges. Il s'agit de mettre ces espaces à disposition des habitants et d'en faire de nouveaux lieux de convivialité, d'inclusion sociale et de vivre-ensemble. Des animations pourront y être proposées par des associations sélectionnées par les mairies d'arrondissement, via la signature de conventions d'occupation à titre gratuit. L'école Emeriau a été choisie en concertation avec la mairie du 15ème arrondissement. L'objectif sera ensuite d'élargir cette expérimentation via un appel à projets. Le retour d'expériences de ces premières ouvertures permettra de préciser les conditions nécessaires à l'élargissement du dispositif et le

calendrier d'une éventuelle généralisation. Cela permettra également de savoir comment ancrer ces nouveaux usages dans le quartier avec tous les acteurs concernés, les associations, mais aussi et surtout les écoles, ses directeurs et ses enseignants. Ce projet, initialement prévu en novembre et décembre, sera malheureusement reporté à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED.

Madame IBLED : J'interviens à propos de la délibération DASCO 137. Nous sommes favorables à l'ouverture au public ainsi qu'à l'occupation des cours d'écoles et de collèges par des associations pendant le weekend. Nous avions nous-mêmes porté ce projet durant notre campagne et cela figurait à notre programme. Je souhaite cependant formuler deux remarques à ce sujet. D'une part, il me semblerait légitime que dans notre arrondissement, qui est le plus peuplé de Paris, l'expérimentation ne porte pas sur une mais peut-être deux ou trois écoles ou collèges. Cela serait plus cohérent avec la taille de notre arrondissement. D'autre part, serait-il possible que, postérieurement à la période de test qui est malheureusement décalée en raison de la crise sanitaire, nous puissions être associés à l'appel à projets dès sa mise en place ? Enfin, si ce dispositif lié aux cours d'écoles a été stoppé en raison de la crise sanitaire, peut-être pourrions-nous l'utiliser en cette période de confinement : l'ouverture des cours d'écoles le weekend pourrait permettre de répondre à une demande exceptionnelle, par exemple en matière de tests antigéniques, afin de désengorger les laboratoires et les pharmacies. Je sais que des barnums vont être mis à disposition des pharmacies dans le 15ème arrondissement. La Haute Autorité de la Santé s'est prononcée en faveur de ces tests antigéniques. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. À vous Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Je vous remercie. Bonsoir mes chers collègues. Je tiens à dire que cette démarche, bien que décalée dans le temps, est excellente ; et ce pour une raison assez simple : les impacts sont positifs. Cela permettra aux enfants de jouer avec les équipements déjà disponibles et existants ; le cas échéant, les associations sportives pourront bénéficier des installations. Je pense à des sports tels que le handball ou le football en salle qui pourront utiliser les installations, et ainsi décharger les gymnases. En revanche, je trouve ce projet beaucoup trop timoré. Je rappelle que Madame JOUANNO, lorsqu'elle était ministre, avait travaillé sur la question de l'ouverture des écoles de façon plus globale, c'est-à-dire l'ouverture non seulement des cours mais également de l'intérieur des écoles. Il s'agit de quelque chose que nous pratiquons

régulièrement pour les élections ou pour la réunion des conseils de quartier. Très fréquemment, dans les petites communes, les clubs de bridge utilisent les salles d'écoles, et des vins d'honneur y sont servis lors des mariages. Ce projet est très positif, mais il convient de penser dès maintenant à aller plus loin ; d'autant que nos associations souffrent beaucoup actuellement en raison de la crise sanitaire, et que la mise à disposition d'équipements existants à coût zéro sera un des leviers les plus importants pour les aider à se relever. Merci.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN, vous avez la parole pour répondre aux orateurs qui ont exprimé d'excellentes idées et propositions.

Madame ROLGEN : L'utilisation de la cour de l'école maternelle Emeriau avait été initialement décidée dans la mesure où cette cour avait été financée au moyen de crédits FEDER, qui sont des crédits européens, et qu'elle devait être ouverte au public. Cette expérimentation n'est pas la première : au mois de septembre, le samedi, trois miniconcerts ont été organisés à l'école Oasis Vigée-Lebrun. Ils ont attiré un large public. Des discussions entre la CASPE et la Mairie du 15ème arrondissement ont eu lieu pour envisager avec qui partager cet espace le samedi. Si je suis totalement en accord avec le fait que des associations sportives occupent les cours, il faudra prêter attention à la configuration des lieux. L'école Emeriau est une école davantage adaptée à recevoir des expositions, des concerts ou des lectures : sa configuration ne permet pas d'y jouer au football ou au handball. Nous pourrions nous abstenir dans la mesure où le projet est reporté ; cependant, la délibération porte sur la gratuité des autorisations d'occupation des cours par les associations. Je pense donc que nous pourrions voter immédiatement.

Monsieur le Maire : Je suis parfaitement d'accord pour que le nombre de sites ouverts au public soit augmenté, mais cela se fera en fonction des propositions des associations et de projets précis, concrets et fiables. N'hésitez donc pas à nous faire connaître des associations porteuses de projets afin que nous demandions l'ouverture d'écoles supplémentaires à la Mairie centrale. Se pose toutefois un léger problème concernant les tests antigéniques : il en est pratiqué entre 500 et 700 par jour en mairie, ils répondent à des normes extrêmement strictes et ne peuvent pas être réalisés dans des locaux fermés ne possédant pas de hottes d'aspiration. Pour ces raisons, les tests seront pratiqués dans des barnums à l'extérieur des pharmacies. Les prélèvements sont soumis à des règles rigoureuses. Nous sommes en train d'examiner avec la Mairie centrale la possibilité d'accroître le nombre de tests au sein de sites adaptés dans les arrondissements. Nous en dirons peut-être un mot lorsque nous discuterons de la politique de santé. Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci pour cette précision. La mise à disposition des cours d'école donnerait la possibilité d'effectuer des tests le weekend, lorsque les laboratoires sont fermés et que les habitants sont davantage disponibles.

Monsieur le Maire : Sachez tout de même que les tests sont pratiqués le samedi en mairie. Nous allons soumettre au vote ce projet de délibération, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Un certain nombre de délibérations va être soumis à un examen groupé : DFPE 77, 91 et 104.

19. 2020 DFPE 77 Subvention (2.199.463 euros) et avenants n°3 et 4 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6ème arrondissement) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 168 396 euros à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU située 6-8, rue Dulac.

20. 2020 DFPE 91 Subventions (4 634 500 euros), avenants n°4, n°3, n° 2, n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 250 489 euros à la structure multi-accueil LES LUTINS DE LA PLAINE située 16, allée des Frères Voisins ; d'une subvention de 146 206 euros à la structure multi-accueil LA SOURIS VERTE située 112, rue Brancion ; d'une subvention de 131 475 euros à la structure multi-accueil LES ATELIERS DU TOBOGGAN située 149, rue de la Croix Nivert.

21. GG 2020 DFPE 104 Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16ème arrondissement) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 471 975 euros à l'association ABC Puériculture située 13 bis, rue d'Alleray pour sa crèche collective Chérioux ;

et d'une subvention de 177 416 euros à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Violet située 7, place Violet. Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

.

22. 2020 DFPE 108 Subventions (168.750 euros) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

Monsieur le Maire : Il s'agit, en ce qui nous concerne, d'une subvention de 30 959 euros attribuée à l'association OSEZ LA MÉDIATION pour son parcours de soutien à l'intégration des élèves de sixième du collège Madame De Staël.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder à l'examen groupé des projets de délibération DFPE 110, 123, 156 et 158.

23. 2020 DFPE 110 Subvention (2 142 300 euros) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 27 000 euros attribuée à l'association Centre d'Action Social Protestant (CASP) pour son action mobile en CHU et CHRS au sein des 15ème et 17ème arrondissements ; d'une subvention attribuée à l'association LA MAISON VERTE (petite enfance et parentalité) située 13, rue Meilhac ; et d'une subvention de 35 800 euros attribuée à l'association CRESCENDO pour la Maison de Gavroche située dans le 19ème arrondissement, et pour la Souris Verte située dans le 15ème arrondissement.

24. 2020 DFPE 123 Subventions (672 681 euros), avenants n° 4 avec l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15ème arrondissement) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 672 681 euros à destination de la halte-garderie LE PETIT EDGAR située 14, rue Edgar Faure à hauteur de 138 972 euros ; de celle du PETIT FRANÇOIS située rue du Colonel d'Ornano à hauteur de 164 034 euros ; de celle du PETIT GEORGE située 9, rue George Bernard Shaw à hauteur de 184 531 euros ; et d'une subvention au multi-accueil Saint Léon situé 37, rue Dupleix d'un montant de 185 144 euros.

25. 2020 DFPE 156 Subvention (48 567 euros), avenant n° 4 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15ème arrondissement) pour la Halte-garderie (15ème arrondissement)

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 48 567 euros à l'association Halte-garderie du Grand Pavois.

26. 2020 DFPE 158 Subventions (2 582 568 euros), et avenants n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8ème arrondissement) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Il s'agit de la crèche collective 125-129, rue Brancion pour une subvention de 198 444 euros.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

27. 2020 SG 35 Communication sur l'avancement de l'opération - Consultation des collectivités intéressées dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale - Participation du public par voie électronique

Monsieur le Maire : Nous arrivons au projet de délibération n°25, SG 35. Il s'agit d'une communication sur l'avancement de l'opération, de la consultation des collectivités intéressées dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, et de la participation du public par voie électronique. Un vœu (15202017) à la Maire de Paris sera rattaché à la délibération SG35 ; il a été déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Louis LATINNE, Hector VESPROUMIS et les élus de la majorité du 15ème arrondissement pour le maintien du CIDJ et le renforcement des infrastructures jeunesse du 15ème arrondissement. Dans un premier temps, j'ouvre le débat sur le SG35. Qui veut

s'exprimer ? Madame TYSSANDIER. Signalez-vous en levant le bras afin que je puisse vous identifier.

Madame TYSSANDIER : J'interviens avant Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Monsieur le Maire : Oui, excusez-moi. Je suis en charge de donner la parole. La règle commune à tous nos conseils veut que le rapporteur close la discussion. Merci de laisser votre micro branché.

Madame TYSSANDIER : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole quant à ce sujet majeur pour notre arrondissement, qui impacte également les arrondissements voisins (7ème et 16ème). À mon sens, ce projet aura des répercussions sur l'ensemble de la circulation à Paris, et pas exclusivement dans les trois arrondissements mentionnés.

L'objectif de la Mairie de Paris est de rendre toute sa beauté au site de la Tour Eiffel, un des sites les plus visités au monde. Il ne peut être que partagé. La densité et la mauvaise organisation des documents transmis me conduisent à penser que le but de ses rédacteurs était de nous dégoûter de leur lecture et de nous cacher un certain nombre de données.

Je suis très déçue. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises lors des réunions de concertation qui se sont tenues pour traiter de l'impact de la végétalisation de ce programme. Initialement, ce projet devait être très beau avec beaucoup de végétalisation etc. Or ce qui nous est présenté aujourd'hui n'est autre que quelques arbres plantés, quelques pelouses rehaussées. À certains endroits du Champ de Mars, ces dernières vont même être réduites.

Il n'existe aucune photographie de l'axe qui nous intéresse entre Bir-Hakeim et la Tour Eiffel, Monsieur le Maire. Nous ne voyons rien de neuf, de beau ou de végétal sur cet axe.

Par ailleurs, le document ne traite pas du tout du sujet important selon moi qu'est l'étude d'impact, et ce malgré le fait que les services de la Ville l'aient promis. Rien n'est dit quant à l'impact sur la circulation qu'aura cette réorganisation de l'axe. Il est mentionné, je cite : « une dégradation de la qualité de l'air sur certains axes adjacents ». Il semble donc évident que la situation va empirer à certains endroits.

J'émets une alerte, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire avec ma collègue Madame ROLGEN, quant au déport sur la rue de la Fédération sur

laquelle se situe une école. Transformer la rue de la Fédération en axe principal me semble être de nature extrêmement dangereuse ; alors même que j'ai cru comprendre que la Mairie de Paris souhaite sécuriser les abords des écoles.

Enfin, je me tourne vers mon collègue, Monsieur JEANNETÉ : selon moi, un sujet essentiel est absent de ces 150 pages, à savoir la sécurité du site. Il est prévu de fermer un axe de circulation entre la partie du projet concernant le 15ème arrondissement et celle concernant le 7ème arrondissement. Il sera donc impossible de traverser le Champ de Mars en voiture. Énormément de petites caches vont apparaître sur le Champ de Mars. Nous savons aujourd'hui que ce dernier est le lieu de tous les trafics nocturnes. La circulation de véhicules permet d'y assurer une certaine présence. Je m'interroge énormément. Il n'est fait mention d'aucun plan de vidéoprotection du site. Des patrouilles dédiées à cet espace sont-elles envisagées ? Les riverains sont très inquiets. Je me fais ici l'écho de leurs préoccupations.

Monsieur le Maire : Merci. Madame EVREN.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Avant de traiter de cette délibération, je souhaiterais m'associer à votre prise de parole quant au soutien nécessaire des commerces de proximité, actuellement en péril. Il convient de le répéter : les commerçants sont des personnes courageuses, travailleuses et investies qui méritent d'être défendues et soutenues. Il est proprement scandaleux que de grandes enseignes (Darty et autres) puissent ouvrir alors que les commerces de proximité n'y sont pas autorisés. Nous le savons : le risque sanitaire est moindre dans les petits commerces. Cela est d'autant plus dommage que tous les commerçants affirment préférer travailler plutôt que de vivre des fonds publics. Je souhaite que cette situation gravissime pour nos commerces de proximité soit prise en compte par le Gouvernement dans une décision rationnelle et juste. Il convient ici de rappeler que beaucoup de scientifiques disent que cette crise sera plus longue et plus meurtrière que la première. Nous devons donc bien sûr faire preuve de sens des responsabilités, mais également penser à nos commerces de proximité ; lesquels sont l'âme même de notre arrondissement. Cela doit être rappelé.

S'agissant de la délibération SG 35, je souhaiterais m'arrêter sur quatre points particuliers.

Madame TYSSANDIER a très bien parlé du sujet de la sécurité ; lequel est totalement absent de cette délibération. Je pense qu'il y aurait aussi beaucoup à

dire au sujet des mobilités. Je souhaiterais évoquer ici les kiosques, la perméabilité des sols, et les sujets relatifs au CIDJ.

Concernant les kiosques, cette délibération indique que l'offre de services et de restauration va être repensée (j'enlève mon masque) ; 17 kiosques vont donc être disposés sur le site, contre 27 implantations actuellement. Il est tout à fait légitime de se demander ce que vont devenir ces kiosques. Sont-ils voués à disparaître ? Seront-ils renouvelés ? Un système d'indemnisation est-il prévu ?

Concernant la perméabilité des sols, il convient préalablement de se féliciter de l'objectif qu'est la diminution des surfaces imperméables ; lesquelles couvrent actuellement 82 % de l'emprise, contre 18 % d'espaces perméables que sont les espaces verts et plantés. Toutefois, il est permis de s'étonner de la cimentation des allées de la Tour Eiffel. Rappelons que les Parisiens ont été cruellement privés d'espaces verts durant le confinement. D'importants travaux de terrassement ont eu lieu dans les allées latérales de la Tour Eiffel. Aujourd'hui les visiteurs doivent s'entasser afin de franchir les sas de sécurité, comme dans un aéroport. Cela a été intégré au grand mur de verre et de métal qui emprisonne et enlaidit la Tour Eiffel, nous en avons déjà parlé depuis deux ans. Une étude de France Nature Environnement que je lisais récemment souligne que les allées n'ayant pas été conçues pour résister à une telle fréquentation, il a été nécessaire de les bétonner. Il est donc permis de s'étonner que seuls les pieds d'arbres soient aujourd'hui encore à l'air libre, comme cela a été dit par Madame TYSSANDIER. Sans esprit polémique, nous pouvons remarquer que la Ville prétend désimperméabiliser les sols et se targue de créer de nouveaux hectares d'espaces verts ; nous pouvons également nous demander si elle a bien soustrait les surfaces dont il est question de ses calculs. Pas réellement, sans doute.

Une dernière remarque portant sur le CIDJ, dont l'existence est menacée par ce projet. Cette situation est absolument incompréhensible au regard de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement en France ; laquelle impacte particulièrement les jeunes. Cette crise creuse les inégalités ; il convient de le redire bien que cela semble une banalité. Je ne comprends pas que dans un tel climat, la Mairie de Paris ne revienne pas sur sa décision afin de l'ajuster à la situation inquiétante de nos jeunes. Je rappelle juste quelques chiffres : le CIDJ a encore accueilli 11 000 jeunes depuis le mois de juin, et 7 000 sur ses « chats » informatiques ; il emploie 70 salariés. Je n'y reviens pas. Comme la Région Île-de-France, je souhaite que ce CIDJ puisse rester à son emplacement actuel ; ou alors, et comme cela avait été proposé, que des infrastructures à destination des jeunes soient prévues dans le nouveau local. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Comme vous l'avez rappelé, il est important de soutenir le CIDJ. Cela sera rappelé tout à l'heure dans ce vœu qui sera soumis au vote. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet nous semble globalement positif et aller dans la bonne direction. Il tend à accroître la végétalisation et la piétonnisation : 17 000 m^2 d'espaces verts sont annoncés. Il s'accompagne d'une démarche de démocratie participative. Il s'agit d'un beau projet, bien que subsiste la problématique importante du devenir du CIDJ ; j'y reviendrai au moment de l'examen du vœu rattaché. Il existe effectivement quelques points d'amélioration ou d'interrogation quant à la proportion de pleine terre, et quant à la désimperméabilisation : nous passons de 82 % de revêtement imperméable à 73 %, il s'agit d'un progrès mais peut-être pourrions-nous faire mieux. Nous ne sommes pas particulièrement favorables aux 26 stationnements prévus pour les cars de tourisme privés. Quelques manques sont également à relever quant à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour saluer ici la position de la Mairie de Paris qui, dans le cadre de ce projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel, explique très clairement que Paris a vocation à retrouver une cohérence paysagère, environnementale, écologique et patrimoniale. Cela est louable. Le projet ajoute même que, de par sa valeur patrimoniale inégalée en tant que monument historique et site classé, ce vaste espace qui va jusqu'au métro Bir-Hakeim conservera toujours une place emblématique et singulière dans la vie des Parisiens. Par conséquent, je souhaitais informer la Mairie de Paris qu'au sein du 15ème arrondissement, à proximité du Champ de Mars, il existe un autre site emblématique classé : l'avenue de Breteuil large de 70 mètres et longue de presque 1 kilomètre. Cette dernière possède une perspective inégalée qui risque d'être coupée par l'œuvre remarquable qu'est le Mur pour la Paix. Ce monument minéral, symbole de paix, ne serait-il pas plus cohérent dans un environnement minéral. Ici, il viendrait couper la perspective et détruire des espaces verts déjà si rares à Paris. Il me semble donc important que la Mairie de Paris puisse appliquer à l'avenue de Breteuil les principes qu'elle expose plus haut sur la cohérence paysagère, environnementale, écologique et patrimoniale.

Il s'agissait là d'un point d'introduction sur cette délibération au sujet de laquelle j'ai relevé quelques éléments qui me semblent relativement flous, malgré les 150 pages du document. Effectivement et certains d'entre vous ici l'ont noté, le

problème des flux se pose. La circulation va encore devenir impossible sur cette zone, la pollution va augmenter. Comme Madame NIAKATÉ le précisait, comment pouvons-nous envisager de parquer des bus de tourisme à cet endroit ? Ces derniers sont polluants par rapport aux pots d'échappement, mais également visuellement. Enfin, la situation du CIDJ interroge, nous y reviendrons lors de votre vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Un mot pour vous dire que nous partageons votre avis sur l'implantation inappropriée du Mur pour la Paix sur l'avenue de Breteuil. Je rappelle que la Mairie de Paris n'est pas la seule responsable dans cette affaire dans la mesure où l'État a également décidé d'installer ce monument à cet emplacement. Je ne doute pas que vous saurez user de votre influence pour faire entendre votre voix auprès des représentants de l'État dans le département. D'autres interventions ? Oui, il semble y en avoir beaucoup. Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, J'aimerais revenir sur la mise en place d'une participation du public par voie électronique (PPVE) prévue pour ce projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel. Loin de moi l'idée de remettre en cause le bien-fondé d'une PPVE ; laquelle nous est d'ailleurs imposée par la loi. Ce dispositif permet, via la dématérialisation des procédures, de faire intervenir un maximum d'habitants, notamment dans le 15ème arrondissement. Pour autant, de par son caractère exclusivement dématérialisé, cet outil risque d'handicaper les exclus de la révolution numérique. En cela, il fait courir le risque qu'une partie des expressions des habitants du 15ème arrondissement ne soit pas prise en compte. C'est pourquoi je vous propose, Monsieur le Maire, que soit demandée dans le cadre de cette PPVE une consultation sur support papier ainsi que la mise à disposition d'un poste informatique à destination des habitants du 15ème arrondissement au sein de la Mairie. Cela a déjà été fait par le passé pour d'autres projets de PPVE notamment entre la Ville de Paris et la Mairie du 15ème arrondissement, bien que cela ne soit pas obligatoire. Je vous propose de renouveler ce dispositif à l'occasion de cette PPVE.

Par ailleurs, je vous suggère que la Mairie du 15ème arrondissement offre le concours d'un agent faisant office d'écrivain public numérique en quelque sorte, afin d'aider les habitants qui viendraient participer en Mairie à cette PPVE et seraient moins habitués à prendre en main ce genre d'outil informatique. Ces dispositions sont parfaitement compatibles avec les impératifs de maintien des services publics en Mairie durant cette période de crise sanitaire. Elles nous donneront l'assurance qu'un public le plus large possible soit en mesure de participer à la consultation relative à ce projet.

Je terminerai en suggérant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que la Mairie du 15ème arrondissement soit particulièrement attentive et vigilante à ce que ce projet de réaménagement soit présenté aux habitants de l'arrondissement en bonne et due forme. Je pense que le projet devrait être exposé par les services de la Ville en amont de la PPVE, a fortiori aux habitants du quartier Dupleix-Motte-Picquet, de la manière la plus complète qui soit, et pas uniquement sur son volet environnemental (ce qui correspond au périmètre assez restreint d'une PPVE) pour la plus grande information des habitants du 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donner la parole à Monsieur SEMELLE, adjoint de quartier. Je vous rappelle que le projet a déjà été soumis deux fois au conseil de quartier Dupleix-Motte-Picquet, bien qu'il ne l'ait pas été dans sa forme actualisée. Il conviendra bien sûr de le soumettre à nouveau. Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Mes chers collègues, avec ce projet la Ville de Paris entend à juste titre faire revenir les Parisiens et les riverains sur un site que beaucoup ont déserté. Toutefois, à la lecture du dossier et de l'ensemble de ses annexes, il est permis de douter que ce projet, même revu et corrigé après deux concertations, réponde réellement à cette ambition. En réalité, il existe me semble-t-il pour les riverains du quartier Dupleix-Motte-Picquet des motifs de préoccupation dans la nouvelle version qui nous est soumise aujourd'hui.

Tout d'abord, une légitime inquiétude porte sur les effets du report de circulation autour du périmètre du site. J'entends à ce sujet ce qui a déjà été évoqué par mes collègues, mais en consultant l'étude de circulation assez sommaire et peu lisible qui est annexée au dossier, nous pouvons nous demander si la fermeture du pont d'Iéna ne produit pas des conséquences absolument disproportionnées par rapport aux bénéfices attendus. En effet, au lieu de faire franchir la Seine dans une zone presque sans riverains, les 2 200 voitures par heure empruntant le pont d'Iéna sont détournées vers des quartiers denses d'habitations et de commerces. Est-ce bien raisonnable alors que le pont ne sera pas végétalisé, mais seulement agrémenté de quelques bacs comme mentionné dans la version retenue du projet, bien loin de l'axe vert du projet d'origine. Au prix de combien de rues saturées aurons-nous une circulation dite apaisée sur quelques avenues ?

Le deuxième motif de préoccupation réside dans la gestion des usages et de l'entretien du site. Beaucoup de riverains ont malheureusement déserté le Champ de Mars parce qu'au fil des années, aucun des maux qui portent tant préjudice à ce site par ailleurs magnifique n'ont été traités : la saleté, l'insécurité évoquée

par mes collègues précédemment, la multitude de trafics, la vente à la sauvette, l'entretien parfois insuffisant des espaces verts, les pelouses qui de temps à autre ressemblent à des décharges, etc. Tout cela est ressorti avec beaucoup de force et de sincérité des concertations qui ont été organisées. Si la Ville de Paris n'a pas été capable durant toutes ces années de résoudre le moindre de ces problèmes, comment croire qu'elle fera mieux sur un site reconfiguré ?

La dernière observation concerne les usages du lieu. Il s'agit d'un angle mort du projet. Côté 16ème arrondissement, la Ville s'est engagée à ne pas organiser d'évènements majeurs sur la nouvelle place du Trocadéro. Sur la partie du site qui concerne le 15ème arrondissement, aucune indication claire n'a été donnée. Or, les riverains du 15ème arrondissement gardent un souvenir assez douloureux de la *fan zone*. Dans un autre registre, Le Grand Palais Éphémère est également perçu par beaucoup comme une forme de privatisation de près de 15 % du Champ de Mars. En effet, ce Grand Palais Éphémère ne prévoit aucune exposition grand public, mais des opérations commerciales de grandes marques, des défilés de mode, des galas. Nous pouvons nous demander si une véritable ambition pour le site de la Tour Eiffel ne consisterait pas justement à tourner le dos à cette vision mercantile du site, et à encadrer strictement l'offre évènementielle ou commerciale afin de rendre complètement ce site aux promeneurs, aux visiteurs et aux Parisiens. Aujourd'hui, nous n'avons pas ces assurances. Je termine donc en disant qu'à ce stade, le dossier qui nous est présenté est un beau projet d'urbanisme, mais très insuffisant et par conséquent qui peine à convaincre. Nous pouvons d'ores et déjà le dire : il faudra bien plus que cela pour que les Parisiens en particulier se réapproprient le site de la Tour Eiffel. Ils auront donc, comme mon collègue Monsieur LUINAUD l'a évoqué, l'occasion de se faire entendre au deuxième trimestre 2021 lors d'une enquête publique. Sans attendre cette échéance, le projet sera à l'ordre du jour du conseil de quartier Dupleix-Motte-Picquet qui vient d'être constitué. Nous souhaitons nous assurer que cette concertation ne soit pas purement formelle, que les préoccupations des riverains soient entendues et prises au sérieux.

Monsieur le Maire : Je pense que vous aurez beaucoup à faire au sein du conseil de quartier quand le projet lui sera soumis. Vous avez raison de rappeler que le Champ de Mars est extrêmement fréquenté par les habitants du 15ème arrondissement, et que le fait de ne plus pouvoir le parcourir constitue pour eux un handicap certain. Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Merci beaucoup. Je tenais à souligner les nombreux problèmes d'insécurité rencontrés dans la zone située autour du Champ de Mars, à la limite entre le 7ème et le 15ème arrondissement. Les policiers font un travail

remarquable afin de garantir la tranquillité publique à tous les habitants, et notamment à cet endroit. Nous ne connaissons que trop bien dans le 15ème arrondissement les liens entre projet urbanistique et tranquillité publique. De nombreux projets d'urbanisme sur dalle n'ont pas amélioré la situation en matière de tranquillité publique et de sécurité des habitants au sein de l'arrondissement. Les intentions peuvent être louables, mais il est vrai que nous porterons une attention toute particulière à ce que la tranquillité publique ne soit pas davantage perturbée que ce que nous connaissons aujourd'hui. Il semble que ce point soit l'angle mort du projet qui malheureusement ne tient pas compte des impératifs liés à la tranquillité publique et à la sécurité. Les habitants le réclament, nous ferons donc particulièrement attention à garantir à tous les habitants du 15ème arrondissement que la tranquillité publique ne soit pas victime de ce projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Les mesures de prévention situationnelles adéquates doivent être prévues dès la conception de la réalisation urbanistique afin d'éviter le maintien ou le développement de la délinquance ; laquelle est importante sur le site. Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souhaitais intervenir au sujet du Mur pour la Paix dans la mesure où ma collègue Madame IBLED en a fortuitement parlé ce soir. Je la rejoins quant à la partie de son discours concernant les propositions alternatives. Notre majorité a bien expliqué lors de l'étude de la délibération que d'autres possibilités d'implantation du Mur pour la Paix existent. Ces possibilités sont encore envisageables aujourd'hui. Je pense au site de Balard que vous aviez proposé par le passé, Monsieur le Maire, et qui est toujours d'actualité. Tout le sens de notre intervention la dernière fois, mes chers collègues, est là. Je vous rappelle tout de même que l'implantation sur le site de Breteuil signifie renoncer à une zone verte. Je ne me l'explique pas au regard des impératifs écologiques de la Ville de Paris. Le site de Balard est constitué de bitume ; installer l'œuvre sur ce site a donc plus de sens que de la placer sur une pelouse. Par ailleurs, en termes de densification urbaine, l'endroit où l'œuvre est installée sur le Champ de Mars par rapport à l'implantation sur le site de Breteuil entraîne un doublement de la superficie, et donc un doublement de l'impact de ce monument sur la population locale. Ensuite, le site de Breteuil est une zone de promenade et une aire de jeux pour les enfants. Je ne m'explique pas comment il est possible de déplacer facilement un espace dédié aux enfants, alors qu'il semble difficile de déplacer un monument. Il s'agit d'une nouvelle contradiction qui m'étonne beaucoup. De manière générale, je souhaite rappeler que notre majorité est opposée à l'implantation sur le site de Breteuil ; mais comme mentionné la dernière fois, nous avons fait un choix

responsable au moyen d'une abstention constructive afin de tendre la main à la Ville de Paris et de pouvoir étudier la proposition alternative. Nous proposons Balard, mais également d'autres sites (Citroën, quai de Seine et beaucoup d'autres) si cela s'avère techniquement impossible. Nous sommes prêts à collaborer avec la Ville de Paris. Une nouvelle fois, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour tendre la main à nos collègues de l'exécutif. Concernant cette abstention, je rappelle que mes collègues des groupes En Marche et Les Verts ont pris leurs responsabilités et nous ont soutenus quant à cette initiative. Notre démarche ne relevait nullement de l'obstruction absolue. Nous sommes favorables à l'installation du Mur pour la Paix dans le 15ème arrondissement, mais défavorables au site choisi. Encore une fois, j'en appelle à la responsabilité de tous. Nous tendons la main et allons écrire en ce sens à la Ville de Paris. Néanmoins j'invite chacun à mettre son ego de côté et à proposer, avec nous, cette solution alternative.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé ces éléments qui nous ramènent au débat que nous avons eu le mois dernier, mais qui sont utiles à citer dans les circonstances présentes et afin de répondre de manière plus complète à l'intervention de Madame IBLED. Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais revenir sur un sujet déjà évoqué par plusieurs d'entre vous, à savoir l'impact quant à la circulation sur la voirie du 15ème arrondissement, et plus largement quant à la Région. Une image pourrait prêter à sourire : lorsqu'un bouchon est jeté dans un seau d'eau, on observe une onde de choc. Il s'agit précisément de ce qui va se passer : l'étude d'impact de report de circulation est très faible. N'oublions pas que nous vivons à une époque où existe une chose magnifique pour ceux qui se déplacent : le GPS. Dès que des bouchons ou des travaux surgissent, certains endroits où la circulation est faible d'ordinaire connaissent des reports de circulation. L'étude d'impact ne fait état d'aucuns travaux préalables effectués au moyen de Google, Waze, ou tout autre moyen existant sur internet pour éviter ces reports. Le 15ème arrondissement regorge de petites rues, mais au-delà du 15ème arrondissement et du périphérique, l'impact va être énorme. Si nous voulons aboutir à un projet correct, le travail doit être commun. Cette ville doit cesser de croire qu'elle est seule à l'intérieur de son périphérique : il s'agit d'une ville-capitale inscrite dans une région de 12 millions de personnes ; lesquelles se déplacent. Les conséquences vont être dramatiques si elles ne sont pas anticipées. En matière de sécurité routière, nous manquons cruellement de moyens en ce qui concerne la voirie du 15ème arrondissement. Nous nous accordons tous sur ce point. Avant de lancer des projets représentant plus de 40 millions d'euros, je crois que quelques millions d'euros devraient être affectés à

la réfection des voies du 15ème arrondissement pour la sécurité de tous, y compris aux abords des écoles. Je rappelle ici qu'un certain nombre de carrefours doivent être sécurisés. Nous les attendons toujours. Si la végétalisation est louable, bien que je pense que les arbres soient mieux en pleine terre que dans des bacs placés sur les ponts, il demeure compliqué d'en planter partout. Revoyons donc ces études d'impact qui constituent une catastrophe pour l'ensemble de la Ville, pour le 15ème arrondissement mais aussi pour l'ensemble des villes avoisinantes et la région de surcroît. Merci.

Monsieur le Maire : Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Au risque de détonner, je vais parler de choses plus faciles, à savoir la marche et le vélo ; domaines dont je m'occupe au sein de la Mairie. Je trouve que ces sujets sont envisagés dans le document avec tout le réalisme requis. Je suis assez satisfaite dudit document. Y sont soulignés les faiblesses, le sous-dimensionnement et le manque de connectivité de ces réseaux piétonniers et cyclistes. Les rédacteurs ont donc envisagé la situation de manière réaliste. Je me félicite du fait que le tracé du Réseau Express Vélo (c'est-à-dire la piste cyclable bidirectionnelle, ou REVe) soit indiqué comme déjà existant, ce qui est le cas. Nous pouvons ainsi comprendre qu'il ne devrait pas être remis en cause ; ce qui constitue un élément positif.

Cependant, quelques points de vigilance subsistent.

La piétonnisation du pont d'Iéna ne prévoit pas d'autoriser les cyclistes à l'emprunter pour traverser la Seine. Or, cela est indispensable.

La réduction de la capacité automobile de la tête du pont d'Iéna est mentionnée comme impliquant que le trafic soit reporté dans les trémies du pont. Or c'est précisément à l'endroit où passe le REVe ; d'où une contradiction et une véritable difficulté.

L'utilisation de l'expression « mode doux », peu fréquente mais présente dans ce document, risque de prêter à confusion au détriment des cyclistes.

Je m'interroge également sur les quatre images de synthèse (figures 9 à 12) qui présentent toutes des vélos, mais qui sont poussés à la main.

Je conclus donc en me félicitant malgré tout de la qualité générale du projet dans la prise en compte des modes actifs. J'incite parallèlement à faire preuve d'une vigilance pointilleuse dans le suivi de ce chantier. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir fait entendre votre différence. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Mes chers collègues, je ne me doutais pas que nous parlerions de tout cela dans le cadre de cette délibération. Je ne répondrai pas à tous les points évoqués, mais me concentrerai sur la délibération elle-même. Le Mur de la Paix, la voirie dans le 15ème arrondissement, et bien d'autres sujets auraient pu être évoqués à cette occasion. Je pense que nous aurons largement la possibilité d'en reparler, et de collaborer, Monsieur CANAL, puisqu'il s'agit véritablement de l'optique de la Ville de Paris que de travailler avec les mairies d'arrondissement. Nous trouverons des solutions à tous ces sujets. S'agissant de la délibération qui nous occupe, vous avez soulevé les uns et les autres beaucoup de problèmes, d'interrogations et d'améliorations possibles. Je n'ai pas entendu, pas assez à mon goût, saluer ce qui va être une très belle réalisation pour Paris, pour les touristes qui s'y rendront, pour notre arrondissement et ses habitants qui seront très proches de ce site qui va être beaucoup plus agréable. Je voulais donc exprimer ce point de vue plus positif et vous indiquer que notre groupe va soutenir cette délibération en votant pour. J'ai entendu vos réserves. Des améliorations sont certainement à faire, mais le projet est très beau pour la Tour Eiffel qui va être mise en valeur, et pour l'ensemble du site qui sera beaucoup plus plaisant. Je tenais à le souligner. Nous allons parler du CIDJ dans un instant me semble-t-il. Ce point est distinct bien que certains aient un peu mordu sur le sujet, je me réserve donc pour la réponse au vœu à venir.

Monsieur le Maire : Merci pour votre esprit de discipline. En l'absence d'autres interventions, je vais donner la parole à la rapporteure. Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si nous partageons l'esprit de cette démarche qui a pour objectif de renforcer la qualité architecturale et paysagère des abords de la Tour Eiffel et d'améliorer les conditions d'accueil des 7 millions de visiteurs annuels, nous regrettons que notre arrondissement soit le parent pauvre de cette opération. En dépit de la communication valorisante engagée autour de ce grand concours international, les aménagements concernant l'axe Branly-Bir-Hakeim ne nous satisfont pas, ainsi que viennent de le souligner plusieurs de nos collègues.

Afin de préciser le contexte dans lequel s'inscrit ce projet, je rappelle qu'au cours de l'année 2018 la Ville a lancé une consultation internationale de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un dialogue compétitif. Après un premier jury de sélection de quatre équipes de concepteurs et la poursuite des discussions, le

jury final réuni le 14 mai 2019 a porté son choix sur le groupement Gustafson. Or, notre Conseil est informé du projet lauréat seulement aujourd'hui, soit 17 mois après la tenue de la CAO, alors que la Maire de Paris s'était engagée dans une délibération datant d'octobre 2018 à présenter un bilan des avancées de l'opération au cours de l'année 2019.

Concernant notre vote lors du jury, je précise mes chers collègues que si nous nous étions limités au séduisant tapis de verdure présenté par l'agence lauréate Gustafson, nous aurions pu porter note choix sur cette équipe. En détaillant le dossier, nous avons découvert que le projet prévoyait initialement la construction d'un parking à destination de 60 cars de tourisme sous le stade Émile Anthoine ; qu'il ne traitait même pas la totalité du cheminement jusqu'au métro Bir-Hakeim ; et disons-le, qu'il considérait le 15ème arrondissement comme la base arrière de la Tour Eiffel. Pour votre parfaite information, lors du jury, notre choix s'est porté sur le projet développé par l'agence TER. Cette dernière proposait une approche respectueuse et sensible, avec un parti-pris certes moins percutant en termes d'image mais plus intéressant pour le 15ème arrondissement ; c'est-à-dire sans parking de bus sous le stade, avec une mise en valeur de la promenade d'Australie qui surplombe le quai et propose une approche séduisante vers la Tour Eiffel. Je souligne qu'un centre d'animation jeunesse et une maison dédiée au savoir-faire artisanaux étaient prévus dans le bâtiment du CIDJ.

J'en viens maintenant au projet lauréat porté par l'équipe Gustafson. Si nous partageons le diagnostic posé, et la nécessité de trouver de vraies réponses pour offrir aux visiteurs une qualité d'accueil digne de ce site, ces réponses ne devraient être apportées au détriment du 15ème arrondissement. Le projet lauréat devra donc être amélioré sur différents points que nos collègues viennent d'évoquer. Pour ma part, j'insisterai sur trois aspects.

Premièrement, les aménagements proposés ne règlent pas la problématique de l'accueil des visiteurs venant du 15ème arrondissement. Un tiers des 150 000 piétons fréquentant la Tour Eiffel arrive par la station Bir-Hakeim ou par la ligne C du RER. Cela génère des flux importants, en particulier à la sortie du métro et lors de la traversée du boulevard de Grenelle et de l'avenue de Suffren. Afin d'optimiser la répartition des flux, nous demandons :

- que soit repensé le traitement de la rue Jean Rey ; laquelle n'a pas vocation à être transformée en aire de stationnement pour cars de tourisme ;
- de redimensionner, en lien avec la RATP et la SNCF, les sorties des stations RER Bir-Hakeim-Champ de Mars ;

- de concevoir une signalétique et un accueil appropriés de façon à orienter les visiteurs vers la promenade d'Australie (nous avons la chance de bénéficier de cette magnifique trame verte surplombant la Seine et le quai, ce site qui offre un parcours apaisé et végétalisé pourrait être agrémenté d'œuvres d'art et il est impératif de saisir cette opportunité).

Deuxièmement, les transformations de la voirie aux abords de la Tour Eiffel doivent être repensées. En l'état, les perspectives qui se dessinent du fait de la piétonnisation du pont d'Iéna sont inacceptables. Nous demandons transparence et concertation autour des études de circulation avec à la clé des aménagements permettant de diminuer le poids des reports ; faute de quoi, le 15ème arrondissement (comme ses voisins des 7ème et 16ème arrondissements d'ailleurs) connaîtra davantage de bouchons, de nuisances sonores et de pollution en particulier sur les ponts et les axes déjà surchargés.

Troisièmement, la destination du bâtiment du CIDJ, désormais qualifié de site Émile Anthoine et sur laquelle nous reviendrons plus en avant, doit être revue. La proposition d'y installer, d'un côté des vestiaires pour la Tour Eiffel ou la DJS et de l'autre une opération commerciale de restauration et d'accueil touristique en lien avec la Tour Eiffel, ne nous convient pas. Si le CIDJ était contraint de quitter son emplacement historique pour un autre lieu visible et accessible, nous n'accepterons pas que les jeunes soient les grands oubliés du projet de réaménagement du site. Nous demandons d'une part que la destination du bâtiment Émile Anthoine soit fléchée avec une double orientation en vue de l'implantation d'un centre d'animation jeunesse avec éventuellement une spécificité tourisme et innovation ; et, d'autre part, qu'un emplacement soit réservé à la création d'un pôle d'information sur l'offre culturelle de la Capitale.

Enfin, dans la perspective de la deuxième tranche du projet prévue entre 2024 et 2030, nous souhaitons qu'en complément du réaménagement du sud du Champ de Mars la Ville étudie avec AROPA et VNF la mise en place de navettes fluviales électriques en vue d'améliorer la desserte de la Tour Eiffel. Il me semble qu'il serait également intéressant d'intégrer au projet : l'Île aux Cygnes et même la Statue de la Liberté, inaugurée comme la Tour Eiffel en 1889.

Avant de conclure, j'attire l'attention de notre assemblée sur deux points particulièrement préoccupants. Tout d'abord, avant même le début des travaux, nous sommes face à une véritable flambée budgétaire. Lors de notre Conseil d'octobre 2018, le montant de l'opération s'élevait à 75 millions d'euros. Aujourd'hui nous découvrons que le coût atteint 107 millions d'euros. Cela interroge quant à la solidité du projet retenu, et sur le détail des surcoûts qu'il

serait intéressant de connaître pour chaque site. Par ailleurs, les abords du Champ de Mars seront durant plusieurs années totalement embolisés, au nord comme au sud, avec d'un côté le chantier du grand site qui s'annonce particulièrement complexe, et de l'autre les montages et démontages permanents liés au fonctionnement du Grand Palais Éphémère, dont la jauge permettra d'accueillir 9 000 personnes. Tous ces enjeux nous mobiliseront, mes chers collègues, pour les mois à venir afin de tenter d'aboutir à des évolutions réellement concertées et co-construites. Chacun doit y trouver son compte : les touristes, les Parisiens et surtout nos riverains qui nous saisissent (Fin du premier enregistrement…)

Monsieur le Maire : (début d'intrevention manquante au démarrage du second enregistrement) le plan de la maîtrise des flux de véhicules et de piétons également. Bien que le projet présente des qualités d'aménagement, il convient de le dire honnêtement : la transformation du site ne permet pas d'embellir suffisamment le paysage urbain, de proposer les services les plus qualitatifs, de tenir compte des habitants qui vivent dans le secteur ni d'assurer leur confort par rapport aux nuisances. Nous sommes leurs représentants, il convient de ne pas l'oublier. La sécurité et la qualité de vie doivent être tout aussi prioritaires que l'accueil des nombreux visiteurs. C'est pourquoi vous avez les uns et les autres, en tout cas au sein de la majorité, proposé que nous émettions un vote défavorable quant à ce projet de délibération. Il doit être retravaillé. Il ne s'agit pas d'un rejet, mais d'un signal que nous envoyons à la Mairie de façon à ce que le projet soit profondément remanié. Je pense que c'est ainsi qu'il convient de comprendre vos interventions.

Je soumets donc le projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? La gauche, Les Verts. Qui est contre ? Merci de votre vote. Qui s'abstient ? Personne.

Le projet de délibération est rejeté.

28. V152020017 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2020 SG 35, déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Louis LATINNE, Hector VESPROUMIS et les élus de la majorité du 15ème arrondissement pour le maintien du CIDJ et le renforcement des infrastructures jeunesse du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant aborder des points particuliers liés à ce projet, à savoir ce vœu à la Maire de Paris déposé par Monsieur GOUJON,

Madame EVREN, Monsieur LATINNE, Monsieur VESPROUMIS et les élus de la majorité du 15ème arrondissement pour le maintien du CIDJ, et le renforcement des infrastructures jeunesse du 15ème arrondissement. La parole est à Monsieur LATINNE.

Monsieur LATINNE : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu de ce jour est intimement lié à la précédente délibération. Cette dernière implique une décision que j'estime terriblement décevante, et qui signe le désintérêt manifeste de la Mairie de Paris pour sa jeunesse, et plus encore pour celle du 15ème arrondissement. Nous étions coutumiers du fait, constatant l'inexorable absence de projets, d'installations ou de nouvelles infrastructures à destination de la jeunesse dans notre arrondissement ; et ce, alors que d'autres, issus de la majorité en place, se retrouveraient en quelques années foisonnant de CPA, d'espaces Paris Jeunes et de financements associatifs. Nous sommes désormais face à la volonté de la Mairie de Paris de renvoyer le CIDJ du lieu historique qui lui fut attribué par l'État en 1969 ; et ce, suite aux évènements de 1968 (époque que certains ont connue, pas moi, je l'avoue). Détruire ce qui fonctionne, bouter les voitures hors de Paris et répondre à une certaine mégalomanie en voulant changer le visage de notre Capitale, quoi qu'il en coûte, entraînera le sacrifice du CIDJ. Ces raisons devraient une nouvelle fois pénaliser la jeunesse ; alors même qu'elle est tellement mise en avant afin de justifier cette volonté de changement, d'évolution ou d'implication ; elle se voit finalement planter un couteau dans le dos. Pour ma part, j'en suis terriblement déçu, et je pense que cela transparaît dans mes propos. La Maire de Paris et ses amis nous répondront qu'ils souhaitent simplement procéder à un déménagement et qu'ils mettront toute leur énergie dans celui-ci. L'énergie ne suffit pas. L'espace actuellement occupé par le CIDJ, cédé par l'État à la municipalité en contrepartie de son maintien pour une durée au moins égale à quarante ans, va ainsi être récupéré ; et ce, en ignorant sa situation centrale, sa proximité avec les transports traversant Paris et sa région d'ouest en est, du nord au sud, ainsi que son référencement et surtout sa valeur. Ce faisant, la Mairie de Paris s'arroge un site d'une très grande valeur sans aucune logique sérieuse de compensation financière. À la place, elle propose des baux précaires, trop chers ou trop petits, afin de faire croire à une action envers le CIDJ. Cela revient à déménager cette Mairie en proposant un studio en guise de compensation ; ce qui est assez risible. Pour ces raisons, nous soumettons le présent vœu afin d'exiger le maintien du CIDJ dans le 15ème arrondissement, à son emplacement actuel, et de lui octroyer de nouveaux locaux pleinement intégrés dans le réaménagement décidé. Nous demandons à ce que la jeunesse du 15ème arrondissement soit enfin considérée et qu'elle bénéficie de nouvelles infrastructures, de nouveaux équipements fidèles à l'évolution

démographique de notre arrondissement. Plus que détruire, il convient de construire, d'accompagner et de responsabiliser. La jeunesse le mérite et en a besoin, d'autant plus en cette période très difficile. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ce soutien au CIDJ. Monsieur VESPROUMIS va répondre. Y a-t-il un micro, des interventions ? Je donne la parole. Je sais ce que je fais. Il s'agit de la règle issue du règlement intérieur pour les vœux : l'orateur présente le vœu, ensuite il lui est répondu, et enfin une explication de vote par groupe est éventuellement donnée.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, chers collègues, je m'exprime pour expliquer, comme mon collègue Monsieur LATINNE, que la situation que s'apprête à subir le CIDJ est catastrophique, de même que celle des jeunes qui le fréquentent. La première responsabilité de la Ville de Paris dans cette affaire est d'avoir la volonté de réaménager l'espace Eiffel ; si tel est le cas, cela doit être fait en prenant en considération les impacts de ce réaménagement. Il est inconcevable de remplacer un espace contribuant depuis cinquante ans à l'insertion professionnelle de 100 000 jeunes par an par un espace vert ou un autre espace ne poursuivant pas le même but, aux seules fins de séduire les touristes (comme Monsieur SITBON le mentionnait précédemment). La deuxième responsabilité de la Ville est morale : l'État lui a concédé le terrain en échange d'une occupation gracieuse du CIDJ en ses locaux pendant quarante ans. Ce bail avantageux a été prolongé par la Ville elle-même : en effet, si elle n'était plus tenue de l'accueillir, une responsabilité morale envers les jeunes et l'association s'est instaurée. Madame BIDARD estime à 500 000 euros le coût annuel de ce logement de 4 000 m^2 ; lequel est désormais en possession de la Ville. En mettant le CIDJ dans cette situation, la Ville n'assume plus la responsabilité morale dont il était question. Mis à part quelques propositions alternatives précaires ou démesurément coûteuses, la seule réponse de Madame BIDARD fut et demeure de rejeter la responsabilité sur d'autres collectivités. Nous regrettons profondément cette attitude. Nous avons déjà déploré le manque d'infrastructures destinées à la jeunesse dans le 15ème arrondissement, nous renouvelons cette demande auprès de la Ville de Paris, en particulier dans le nord de l'arrondissement. La situation du CIDJ impacte Paris et ses jeunes dans son ensemble. Cet espace est bien placé et extrêmement bien desservi.

Comme l'a dit Monsieur LATINNE, nous suggérons deux options : réétudier le projet Eiffel afin d'y maintenir le CIDJ (solution la plus simple, vous en conviendrez) ; ou proposer un bail décent en le finançant à la même hauteur que précédemment estimé et en y associant la création d'un nouvel espace jeunesse

dans une partie au moins des anciens locaux (comme mentionné dans la délibération précédente par Madame de CLERMONT-TONNERRE).

Par ailleurs, la Ville de Paris sait soutenir les associations qui l'intéressent habituellement. Si les compétences en matière d'insertion professionnelle ne sont pas directement celles de la Mairie centrale, le CIDJ est une association qui bénéficie aux Parisiens et nécessite donc l'appui rapproché de la Mairie. Pour nos jeunes, et en tant qu'arrondissement accueillant le plus de jeunes à Paris, nous soutenons ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir proposé cette double option. Madame NIAKATÉ souhaite fournir une explication de vote. Je vous cède la parole Madame.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Concernant ce vœu en soutien au CIDJ, nous aurions pu voter pour, s'il n'avait pas été aussi orienté et partial dans les responsabilités qu'il évoque. Il pointe exclusivement la Mairie de Paris sans mentionner la responsabilité de l'État, qui est le principal financeur du CIDJ, ni celle de la Région, alors que le CIDJ est fréquenté par de nombreux jeunes Franciliens et pas uniquement par des Parisiens. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons. En tout état de cause, il est urgent de trouver une solution pour le CIDJ ; les trois acteurs doivent se concerter afin d'en proposer une. Nous ne pouvons pas abandonner des milliers d'élèves qui ont besoin de ce centre, et dont la scolarité est d'ores et déjà bouleversée par la crise sanitaire actuelle.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BERETE.

Madame BERETE : Merci. Depuis plus de cinquante ans, le CIDJ répond aux différents besoins de la jeunesse dans sa globalité, en mettant l'accent sur l'orientation et l'accès à l'emploi. Il est le carnet d'adresses de ceux qui n'en disposent pas. L'an passé, plus de 100 000 jeunes ont franchi les portes du CIDJ ; 2 millions d'internautes ont consulté le site. Bien souvent, l'adresse prestigieuse est communiquée par le bouche-à-oreille, notamment aux étudiants arrivant à Paris, français ou étrangers. La délocalisation du bâtiment suscite beaucoup d'émotions, aussi bien chez les habitants du 15ème arrondissement que chez les Parisiens. À l'heure de la dématérialisation, notre rôle, autant que possible, est de maintenir un lien et de proposer une alternative aux plus jeunes. De surcroît, le projet de réaménagement du site actuel consiste à proposer un lieu à destination des jeunes lors des Jeux Olympiques ; or il n'est pas fait mention de l'affectation de ces locaux après les jeux. Enfin, la crise actuelle ne fait qu'accentuer les difficultés rencontrées par les jeunes et les étudiants dans

la recherche de stages ou de conseils concernant leur entrée dans la vie professionnelle. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons votre vœu.

Monsieur le Maire : Merci pour le soutien apporté à ce vœu. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur VESPROUMIS, un apport en nature de 650 000 euros (et non 500 000 euros) en valorisation de loyers pendant cinquante ans, et 68 000 euros de subventions annuelles : ne s'agit-il pas d'une forme de soutien au CIDJ de la part de la Ville de Paris ? Je le pense.

Le propos ici ne consiste pas à dire que l'amélioration de l'offre jeunesse au sein du 15ème arrondissement ne doit pas être poursuivie, ou ne doit pas faire l'objet d'un travail collectif. Il ne s'agit nullement de nier l'intérêt du travail accompli par le CIDJ ; et ce, malgré le conflit générationnel que laissaient apparaître les classeurs de fiches métiers que j'ai pu y voir à l'époque de mes visites. Nous sommes nombreux à nous y être rendus et nous être renseignés sur différents métiers ; les plus jeunes n'ont plus cette mémoire. J'ai la chance de représenter la Ville au Conseil d'administration du CIDJ. Il est donc évident que le CIDJ doit être soutenu. En revanche, ce vœu est d'une hypocrisie folle car il est signé notamment par Madame EVREN ; laquelle siégeait encore récemment à la Région. Or, la Région se désintéresse de manière spectaculaire de ce dossier depuis deux ans. Si vous me permettez de rappeler les faits, le CIDJ est informé depuis 2018 que la Ville doit récupérer ses locaux dans le cadre du projet de réaménagement du site de la Tour Eiffel. Ceci, pour y installer, non pas seulement une offre commerciale comme cela a semblé être dit, mais des locaux de travail de la SETE, de la DEVE et une offre complémentaire de restauration. À cela s'ajoute la possibilité, à étudier, d'y installer une offre culturelle et une offre jeunesse qui pourraient être tournées vers les familles et vers les habitants du 15ème arrondissement. Nous pourrons y travailler ensemble. Cela concernera une partie de la surface du bâtiment, lequel compte 4 000 m^2. Si vous n'écriviez pas vos vœux à partir d'une dépêche AFP erronée, vous sauriez que ces locaux ont été construits avec un financement provenant de l'État sur un terrain appartenant à la Ville, à la condition que cette dernière héberge le CIDJ durant une période de quarante ans ; laquelle a pris fin en 2008. Dans votre vœu, il est dit que le CIDJ bénéficie d'un bail qui fut accordé par l'État à la Mairie de Paris ; cela est inexact. Depuis 2008, la Ville n'a plus d'obligation vis-à-vis du CIDJ. Pourtant, un statu quo s'est imposé ; une convention a été signée, alors même que la Ville n'y était plus contrainte. Dès le début, ce bâtiment devait intégrer le patrimoine de la Ville. La Région et l'État sont donc au moins autant concernés que nous le sommes, et doivent donc prendre part aux efforts de financement.

La première est en effet cheffe de file en matière de politique publique de jeunesse, le second est autorité de tutelle du CIDJ. Pour l'instant, ils n'ont pas répondu aux invitations de la Ville. Lors de la réunion du 15 octobre, à laquelle j'ai assisté en qualité de membre du Conseil d'administration du CIDJ, où était Monsieur KARAM, chargé du dossier au niveau de la Région ? Il était absent. A-t-il tenté d'aider à trouver une solution ? Malheureusement, non. Pire : dans un courrier, il se dédouane totalement d'une quelconque responsabilité dans ce dossier. Aujourd'hui, si nous voulons réellement soutenir le CIDJ, sans démagogie, il est nécessaire que la Ville, l'État et la Région travaillent conjointement et trouvent une solution. Cette dernière passe nécessairement, d'une part, par la recherche de nouveaux locaux adaptés. Le CIDJ est prêt à réduire la taille de ses locaux jusqu'à 2 000 m^2, mais a besoin de locaux ERP. Un certain nombre de solutions ont été proposées par la Ville et ont été étudiées ; notamment une dans des locaux appartenant à la SEM PariSeine qui n'a pu aboutir dans la mesure où les aménagements ERP à réaliser prendraient trop de temps. D'autre part, un soutien financier des trois partenaires historiques du CIDJ est nécessaire. La Ville s'y est engagée, la Région reste muette pour le moment et ne dit pas qu'elle aidera le CIDJ à assumer le loyer qu'il devra nécessairement payer. La Secrétaire d'État, Madame EL HAÏRY, a récemment, et enfin, organisé une réunion sur le sujet ; mais la Région n'a toujours pris aucun engagement de soutien, ce qui est très regrettable. Tout en continuant donc à nous battre activement pour que le CIDJ et ses 70 employés trouvent à se reloger, nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Madame EVREN ayant été mise en cause dans votre intervention, je lui cède la parole.

Madame EVREN : Tout d'abord, je rappelle que ce sujet incombe totalement à la Ville de Paris. La Région Île-de-France n'est pas cheffe de file en matière de jeunesse. Nous avons l'impression que votre colère vis-à-vis de Monsieur KARAM est complètement déplacée, et que vous personnalisez un sujet qui ne le mérite absolument pas.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, laissez parler Madame EVREN.

Madame EVREN : Il est ici question d'intérêt général et de l'avenir de notre jeunesse. Nous savons que les défauts d'orientation font que beaucoup d'élèves décrochent du système scolaire. Ce qui a été dit est totalement faux : la Région Île-de-France finance à hauteur de 300 000 euros le CIDJ. Monsieur KARAM se bat pour maintenir le CIDJ. Vous pouvez sourire, cela ne changera rien aux éléments erronés que vous venez d'énoncer. Nous en avons parlé avec Monsieur

KARAM parce que j'avais lu votre *tweet*, il m'a expliqué (et je crois qu'il vous l'a dit également) que ce jour-là, il n'avait pas pu être présent. Mais la combativité avec laquelle il défend le maintien du CIDJ n'est pas à remettre en cause. Vous ne pouvez pas dire que la Région se fiche de l'avenir du CIDJ dans le 15ème arrondissement. Je ne comprends pas votre colère. Elle semble d'autant plus décalée que nous parlons d'un sujet qui intéresse la jeunesse. Vous l'avez dit, le CIDJ compte 70 salariés. Il accueille 100 000 jeunes par an. Vous savez, l'intelligence politique consiste aussi à s'adapter aux situations. Nous traversons aujourd'hui une crise sans précédent, mondiale, qui impacte tout particulièrement notre jeunesse. Je pense que la réunion constructive de tous les acteurs concernés afin de trouver une solution dans l'intérêt de la jeunesse aurait honoré Madame HIDALGO. Je suis favorable à la co-construction, et non aux propos accusatoires que vous tenez vis-à-vis de la Région ; laquelle, je le répète, a financé le CIDJ à hauteur de 300 000 euros. Madame PÉCRESSE nous l'a encore redit avant-hier et Monsieur le Maire le sait très bien : elle soutient le maintien du CIDJ et est prête à accorder un financement afin que les jeunes qui continuent à fréquenter le CIDJ (y compris via *chat*) ne soient pas lésés par une décision de la Ville de Paris. Une réunion s'est tenue, me semble-t-il, le 30 octobre, j'aimerais savoir ce qu'il en est ressorti. Beaucoup de courriers ont été échangés. J'ose espérer, et je sais, que Madame HIDALGO saura s'adapter à cette situation. La jeunesse lui tient à cœur, elle saura prendre la bonne décision. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Je confirme que l'engagement de Madame PÉCRESSE est total par rapport au CIDJ. Je crois que chacun ici peut reconnaître, et cela est difficile à contester, que Monsieur KARAM fait preuve de combativité. Son combat est important. Quant à Monsieur SITBON, je crois que le Conseil du 15ème arrondissement attend, dans le cadre de sa participation au Conseil d'administration du CIDJ, qu'il soutienne et défende ce dernier, comme nous le faisons dans cette enceinte. Je voudrais d'ailleurs ajouter, afin d'illustrer la nature des relations que nous entretenons avec le CIDJ depuis de longues années, que celui-ci participe à tous les évènements qui sont organisés à la Mairie lorsqu'ils sont à destination des collégiens, lycéens ou étudiants du 15ème arrondissement. Je peux citer les États Généraux de la Jeunesse, la Fête de la Jeunesse, les Journées de l'Emploi, les *job dating* dédiés aux étudiants où le CIDJ nous apporte ses conseils et son concours. Nous avons d'ailleurs participé au cinquantenaire du CIDJ en 2019. Nous avons financé, pour l'Espace Jeunesse Paris 15, un accès aux ressources documentaires afin de permettre d'effectuer des recherches sur des métiers ou des formations. Le CIDJ participe également à d'autres évènements comme le

Forum des Associations. Il a été point d'idéation et de vote lors des éditions successives du budget participatif. Il est également présent lors des manifestations favorisant le lien social, par exemple au sein de l'Espace de Vie Sociale Frères Voisin en 2018. Nous espérons que le CIDJ va subsister dans la mesure où nous avons également des projets avec lui en matière d'agriculture urbaine sur le toit-terrasse (le site du CIDJ a en effet été proposé à la 4ème édition des Pariculteurs) ainsi qu'un projet d'incubateur financé grâce au budget participatif du 15ème arrondissement à hauteur de 100 000 euros. Il existe des liens très étroits entre la Mairie et le CIDJ ; lesquels nous amènent à proposer le vote de ce vœu afin de pouvoir continuer à bénéficier des services du CIDJ et de son action en faveur des jeunes de Paris et de sa Région.

Je vais soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Merci. Qui est Contre ? Qui s'abstient ? Les Verts s'abstiennent. Merci.

Le vœu est adopté

29. 2020 DASES 145 Subvention (199.242 euros) et convention avec l'association MSP Motte Picquet Dupleix (15ème arrondissement) pour la création d'une MSP dans le cadre du budget participatif

Monsieur le Maire : L'examen de ce projet de délibération a été souhaité en procédure d'urgence précédemment. Il s'agit d'une subvention de 199 242 euros et d'une convention avec l'association MSP Motte-Picquet-Dupleix pour la création d'une MSP dans le cadre du budget participatif. Monsieur VEYSSIERE, vous avez la parole.

Monsieur VEYSSIERE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant toute chose, je souhaitais profiter de cette délibération relative à la santé pour saluer les soignants qui œuvrent actuellement dans des conditions difficiles, parfois précaires, au sein de nos hôpitaux. Dans un contexte si particulier de crise sanitaire, de saturation des services, d'épuisement du personnel soignant qui touche particulièrement le 15ème arrondissement (je pense notamment à l'AP-HP très implanté dans notre arrondissement), nous déplorons la fermeture récente du Centre de Santé Viala malgré, et je vous en remercie Monsieur le Maire, de nombreuses interventions de la Mairie. Rappelons quelques chiffres : la fermeture du Centre de Santé Viala représente 50 praticiens de secteur 1 en moins dans le 15ème arrondissement, plus particulièrement dans le quartier de La Motte-Picquet-Grenelle ; et 40 000 usagers, souvent les plus fragiles et les plus précaires, privés d'accès aux soins. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous

réjouir du projet de création d'une maison de santé à seulement 600 mètres du Centre Viala. Ce projet, axé sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des patients en fin de vie, constitue une avancée dans la lutte pour l'accès aux soins et contre l'isolement. Néanmoins quatre praticiens et quatre infirmières ne sont pas en nombre suffisant pour assurer un accès à la santé à tous et désengorger le service des urgences. Je ne peux que regretter le manque d'initiative de ce type et formuler l'espoir que la Mairie de Paris et l'État amplifieront leurs dispositifs d'incitation et d'aide à l'installation des professionnels de santé. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais tout d'abord m'associer à ce qui vient d'être dit par Monsieur VEYSSIERE quant au soutien à apporter aux soignants. Nous savons que la période est très difficile, et risque d'empirer dans les semaines à venir. Bien que l'attention médiatique soit parfois fluctuante, je pense qu'il est très important d'assurer les soignants, une fois encore, de notre soutien. Pour revenir à l'objet de la délibération, à savoir l'octroi d'une subvention à cette nouvelle maison de santé, nous y sommes très favorables. Je souhaite faire deux remarques. La première, bien qu'elle soit accessoire, porte sur l'incongruité de voir ce type de projet être porté par le budget participatif. La seconde, la plus importante, concerne le nécessaire changement d'échelle à adopter dans les cinq années à venir si nous souhaitons disposer davantage de maisons de santé sur des plages horaires plus larges ; nous en sommes convaincus. J'insiste sur la question des horaires : cette maison de santé sera ouverte jusqu'à 19 h 30. Il existe un véritable besoin en matière d'offre de médecine de ville disponible le soir et la nuit ; notamment pour désengorger les urgences qui sont souvent la seule alternative à ces heures. Pour ce faire, un effort en termes de subvention est nécessaire. La subvention ici proposée est une subvention d'investissement. Il sera certainement nécessaire d'évoluer vers des subventions de fonctionnement pour permettre l'extension des horaires d'ouverture. Nous défendrons cette démarche avec le groupe Indépendants et Progressistes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous vous souvenez sans doute qu'un vœu a été présenté au dernier Conseil d'arrondissement afin de permettre que des dépenses de fonctionnement puissent être associées au budget participatif. Notre souhait est de pouvoir étendre les horaires d'ouverture, voire le week-end. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer la parole au rapporteur ? Oui, je vous en prie. Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération que nous examinons dans le cadre de la procédure d'urgence ne peut que toutes et tous nous satisfaire, tout particulièrement dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire. Elle s'inscrit dans un moment difficile pour l'hôpital public. En 2019, 3 400 lits d'hôpitaux ont été supprimés. Lors des vingt dernières années en France, ce nombre s'élève à 100 000. Depuis, 3 282 postes ont été supprimés à l'AP-HP, dont 1 878 postes de soignantes et soignants. La fermeture de l'Hôtel-Dieu et du Val-de-Grâce ont eu lieu récemment. Des projets de restructurations sont en cours à Paris dont celui du Nouvel Hôpital Lariboisière dans le 10ème arrondissement et la fermeture de l'hôpital Bichat dans le 18ème arrondissement. Un vœu relatif à la crise sanitaire a été voté en Conseil de Paris : il demande notamment un moratoire sur toutes les restructurations au sein de l'AP-HP. Nous nous associons, avec nos autres collègues, aux remerciements adressés au personnel hospitalier ; mais ils ne sont pas suffisants dans le contexte actuel au regard des conditions dans lesquelles ces agents exercent leur profession. Afin de répondre aux besoins des Parisiennes et Parisiens, la Mairie de Paris renforce l'offre de soins de proximité en secteur 1 par la création de centres municipaux et de maisons de santé. Cette nouvelle maison de santé s'ajoutera à la douzaine de centres municipaux de santé et à la quinzaine de maisons de santé déjà existants à Paris. Cette démarche s'inscrit dans une vaste politique de santé publique décidée à l'échelle de la Capitale. Dès le premier confinement, la Maire de Paris a décidé de créer une Direction de la santé publique en mettant en place un maillage autour du Maire d'arrondissement réunissant les acteurs publics et privés au plus près des habitants. Une déclinaison de cette nouvelle Direction est prévue dans chaque arrondissement ; elle devra favoriser la coopération entre l'hôpital, la médecine de ville, les centres de santé publique et l'action sociale de la Ville. Nul doute n'est permis ; nous pensons, Monsieur le Maire, chers collègues, que nous ne pouvons que nous satisfaire de cette initiative. Dans ce cadre, nous nous félicitons de cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame BOSCHERON pour votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Dans ce cas, je donne la parole au rapporteur Monsieur LORIAU.

Monsieur LORIAU : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cela fait du bien d'évoquer la santé en parlant d'autre chose que du Covid. Le virus entraîne ses victimes et ses hospitalisations. Néanmoins d'autres patients sont les victimes collatérales de cette pandémie. Je voulais saisir cette occasion pour rappeler à chacun combien il est important de respecter les gestes barrières afin d'éviter la contamination, mais aussi pour permettre à tous les autres patients de continuer à être soignés. Des milliers, pour ne pas dire des dizaines

de milliers de personnes n'ont pas pu être prises en charge pour des maladies chroniques ou des cancers lors de la première vague. Il me semble extrêmement important qu'au cours de cette seconde vague nous soyons capables de maintenir l'offre de soins et l'accueil des patients. La situation de la démographie médicale est extrêmement difficile en France ; Paris n'échappe pas à cette réalité. Le problème est national, des mesures ont été prises à cette échelle. Le numerus clausus en vigueur pour l'entrée en faculté de médecine a été levé. Pour former un médecin, un certain nombre d'années est nécessaire ; ces mesures ne porteront donc leurs fruits que plus tard. L'exercice de la profession médicale est d'autant plus difficile à Paris que, comme pour tout travailleur parisien, les contraintes financières liées au logement sont fortes. Exercer à Paris est une décision parfois lourde à porter qui incite les étudiants en médecine à s'installer en province. Il existe un réel problème d'attractivité de la médecine à Paris auquel il convient de remédier. De nombreux territoires en France sont confrontés à des difficultés similaires. Toutes les pistes doivent être explorées. Des dispositifs ont d'ores et déjà été mis en œuvre, comme l'ont rappelé les différents orateurs. Plusieurs MSP existent déjà dans le 15ème arrondissement : une à Calmette, une autre à Convention-Lecourbe. La nouvelle MSP sera donc la troisième à être mise en place. Parallèlement, la Mairie de Paris a accompagné l'installation d'un cabinet médical rue Pic de Barrette avec le dispositif Paris Med'. Pour la clarté de l'exposé, je rappelle la différence de fonctionnement et de statut existant entre une MSP et un cabinet Paris Med'. Une MSP doit compter au moins deux praticiens médecins afin de permettre la continuité des soins et un praticien paramédical ; ces contraintes ne sont pas les mêmes dans un cabinet Paris Med'. Au-delà de cette offre libérale, les centres de santé constituent une offre importante de soins dans le 15ème arrondissement ; ils sont plus de 20, tantôt spécialisés en ophtalmologie ou en soins dentaires, tantôt généralistes accueillant des dizaines, pour ne pas dire des centaines de milliers de patients chaque année. Nous avons la chance dans le 15ème arrondissement de compter une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ; cette dernière est dans une phase de lancement. Il s'agit d'une initiative accompagnée par l'ARS avec des moyens financiers importants. Plusieurs dizaines de milliers d'euros ont déjà été investis pour qu'un diagnostic de santé soit mené par cette CPTS. Au cours de l'année, pour ne pas dire durant les dix-huit mois à venir, cette CPTS remettra ce diagnostic et commencera à proposer des projets afin d'améliorer l'offre de soins dans 15ème arrondissement. Alors que la Maire de Paris n'a pas de légitimité absolue à se positionner en tant qu'acteur de santé, nous avons tous relevé sa volonté d'implication en la matière, et son souhait de soutenir les actions menées par l'ARS ; laquelle est l'actuel gestionnaire de la santé sur le territoire. Aucune initiative n'est à rejeter. Nous avons entendu les

déclarations relatives à la déterritorialisation et à la déconcentration des moyens concernant cette nouvelle Direction de la santé publique. Nous en prenons acte et nous présentons comme des partenaires volontaires de cette nouvelle direction dans le 15ème arrondissement, si elle voit le jour. Il est à espérer que ces promesses ne resteront pas lettre morte. Nous serons critiques si cela est nécessaire. Notre intérêt commun est de renforcer et de déployer une offre de santé encore plus importante dans le 15ème arrondissement.

Pour terminer, je souhaitais revenir sur la question de l'amplitude horaire. Un des points clés de ces MSP réside dans l'extension de ses horaires d'ouverture, le week-end et parfois les jours fériés. Il convient de garder à l'esprit que les soignants choisissant ce mode d'exercice ne souhaitent peut-être pas être soumis aux mêmes contraintes qu'à l'hôpital avec des horaires très étendus. Afin de s'adapter à ce choix, les conditions d'exercice en MSP doivent être favorisées en les accompagnant de moyens supplémentaires ou en multipliant leur nombre. Pour toutes ces raisons, et parce que cela améliore l'offre de santé dans le 15ème arrondissement, nous voterons ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour cette réponse très complète sur la politique de santé dans le 15ème arrondissement, et au-delà. Je rappelle qu'il s'agit ici d'une déclinaison du budget participatif qui nous permet d'ouvrir ce nouveau centre. Plus d'un million d'euros est aujourd'hui disponible grâce aux habitants du 15ème arrondissement ainsi qu'à l'anticipation dont ils ont fait preuve dans la nécessité de renforcer l'offre de soins au sein de l'arrondissement, permettant ainsi la création de nouvelles maisons de santé. Comme nous l'avons déclaré récemment, l'objectif est de disposer d'une maison de santé pour chaque ressort territorial de conseil de quartier. Cela correspond à une dizaine de maisons de santé d'ici la fin de la mandature. Je rappelle également que, depuis l'année dernière, nous portons avec l'ARS, la DASES et l'AP-HP un projet relatif à l'ouverture de maisons médicales de garde au sein des hôpitaux de l'arrondissement ; et ce, afin de désengorger les urgences, lesquelles en ont besoin au regard des délais d'attente et des rapports fournis par le chef des urgences, Monsieur JUVIN. Je viens d'apprendre qu'une première entité pourra prochainement ouvrir au sein de l'hôpital européen Georges Pompidou.

Merci donc pour ce projet : le 15ème arrondissement est considéré comme quartier d'intervention prioritaire par l'ARS. Un chiffre assez sidérant : la moitié des praticiens est en âge de partir à la retraite dans les quatre prochaines années. Nous avons réellement besoin de ces centres. Je ne peux que déplorer, avec notre collègue Monsieur VEYSSIERE, la fermeture du centre Viala. Je pense que la Préfecture de police n'a pas choisi le moment le plus approprié pour

expulser et fermer ce centre. Je n'ignore pas qu'une décision de justice avait été rendue, mais nous étions en train de régler la situation. Il s'agit d'un autre sujet. Mes chers collègues, sur ce projet de délibération, je vous propose de suivre l'avis du rapporteur en vous prononçant favorablement. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Il nous reste deux vœux à examiner.

30. V152020018 Vœu au Maire du 15ème arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de gauche relatif à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale et à la publication d'un magazine municipal d'information

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON présente ce vœu.

Monsieur SITBON : Merci Monsieur le Maire. En l'absence de réponse précise, nous sommes contraints de revenir sur la question évoquée dans un précédent vœu lors du dernier Conseil d'arrondissement. Nous ne pouvons pas nous satisfaire du fait que le 15ème arrondissement ne possède pas de bulletin municipal. La politique s'enrichit de la confrontation des points de vue, des débats, et de l'exposé aux citoyens des dissensus ou des consensus. Sans bulletin municipal, il n'existe aucune expression des trois groupes d'opposition du 15ème arrondissement. Nous demandons donc le retour d'un bulletin municipal après la suppression d'*Info 15*. Cet état de fait est aggravé par la publication privée d'une gazette qui a la couleur, l'aspect et l'organisation d'un bulletin municipal ; mais qui n'en est pas un dans la mesure où l'expression des groupes d'opposition en est absente. En effet, le Directeur de publication de *Paris 15* est Monsieur COUDERT, ancien élu. Vous y faites un édito Monsieur le Maire. *Paris* 15 est donc une véritable contrefaçon : n'y figurent ni l'expression de l'opposition ni l'expression de nos débats au sein de ce Conseil d'arrondissement. D'une part, ce vœu continue de vous demander que soit rétablie au plus vite (à savoir après le confinement, ou pendant si cela est possible) la publication d'un magazine municipal tel qu'*Info 15*, chaque trimestre. D'autre part, si vous décidez Monsieur le Maire d'allouer le budget précédemment affecté à *Info 15* à une autre fonction, et que vous souhaitez faire financer la parution d'un nouveau magazine par l'insertion de pages de publicité nécessitant un marché public (comme vous avez semblé l'exprimer sans vous montrer très précis lors du dernier Conseil), nous vous demandons que vous exposiez ici le calendrier prévu pour la mise en place dudit marché public. Nous désapprouvons le fait de produire un bulletin municipal avec de la publicité, mais nous vous demandons de nous indiquer les délais pour ce faire. Durant l'étude du marché public, un bulletin gratuit doit pouvoir être publié. Nous demandons enfin que la Mairie du 15ème arrondissement sollicite l'arrêt du magazine privé nommé *Paris 15, Le journal d'information du*

15ème arrondissement de Paris ; lequel prête à confusion de par son titre et sa structure : il s'apparente à un bulletin municipal alors que les groupes d'opposition n'y disposent d'aucune tribune.

Monsieur le Maire : Quel engouement pour *Info 15* ! Je ne l'avais pas remarqué ces douze dernières années. Tant mieux. Merci de reconnaître la qualité du bulletin.

Monsieur SITBON : Nous n'en parlons pas suffisamment ensemble.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, ce vœu m'amène à revenir sur l'arrêt de la publication d'*Info 15*, sujet visiblement considéré comme essentiel par le groupe de la gauche qui fait l'objet de son unique vœu ce soir. Je me suis longuement exprimé en septembre, mais visiblement pas assez clairement, au sujet des raisons financières ayant motivé notre décision de procéder au lancement d'un marché public avec abandon de recettes. Celui-ci nous permettra de disposer d'un magazine municipal qui ne pèsera pas sur notre budget, puisqu'il sera financé grâce à la vente de pages de publicité couvrant intégralement les coûts de rédaction, d'impression et de diffusion. Tout contribuable devrait apprécier cette démarche. Je rappelle que les 100 000 euros d'économies annuelles ainsi réalisées seront dévolues principalement à l'information des riverains quant aux travaux de voirie qui les impactent lourdement (le nombre de chantiers dans les rues du 15ème arrondissement et de la Capitale en atteste) que la Direction de la voirie ne prend plus en charge depuis trois ans. Les Directions techniques de la Mairie centrale abandonnent des actions qui nous amènent à cette situation. Dans le respect strict du CGCT, ce journal accueillera les tribunes libres des émanations locales des groupes représentés au Conseil de Paris. Je comprends votre impatience, non dissimulée, à découvrir ce nouveau media. Si nous ne sommes pas restés inertes depuis le Conseil d'arrondissement de septembre où cette annonce a été faite, il nous faut néanmoins respecter les règles de la commande publique. La Direction générale des services, que je remercie, et mon cabinet se sont mobilisés afin de préparer un marché à procédure adaptée. Ce dernier nous permettra de sélectionner un prestataire fiable. Ce travail préparatoire est réalisé en relation étroite avec la Direction des affaires juridiques et la Direction de la démocratie, des citoyen·ne·s et des territoires. Tout ceci se fait avec les services de la Ville de Paris. Nous n'avons pas au sein du 15ème arrondissement de service compétent et autonome afin de réaliser ces études. L'analyse, effectuée par la Direction générale des services, des marchés déjà passés par la Ville et par les mairies d'arrondissement ces dernières années sur un objet identique vient juste d'aboutir. Elle sera suivie de la rédaction des pièces liées à notre propre marché

qui s'achèvera en fin de semaine. Sera ainsi lancée, lundi prochain, la consultation publique sur la plateforme Maximilien pilotée par la Direction des finances et des achats de la Mairie de Paris. Au terme de la période de consultation, le 15 décembre, nous saurons quelles entreprises auront émis des propositions. Le calendrier est très précis, comme demandé. S'en suivront le dépouillement et l'analyse des pièces du marché par le Service de l'état spécial. Le 6 janvier, la Commission interne des marchés sera convoquée afin de sélectionner le prestataire retenu. À l'issue d'un délai légal de recours de dix jours, nous serons en capacité de travailler à la publication du premier numéro du nouveau magazine municipal que vous appelez de vos vœux. Par ailleurs, j'oppose un refus absolu à votre demande surprenante et inattendue : d'ici janvier, il n'est évidemment pas envisageable de suspendre les numéros de *Paris 15* qui restent à publier sous cette forme. Cela conduirait à priver la population d'informations locales et les annonceurs de publicités. Ces derniers sont des commerçants de proximité pour la plupart ; ils comptent sur ce media à l'échelle locale pour relancer la consommation, notamment à l'occasion des fêtes de Noël ; lesquelles seront fortement impactées par le confinement. Permettre d'afficher leurs publicités dans ce journal constitue un soutien apporté aux commerces de proximité. Je vous rappelle enfin qu'un espace par nature illimité vous est ouvert sur le site internet de la Mairie. Vous ne l'avez toujours pas utilisé depuis mon invitation de septembre ; pas plus que lors de la mandature précédente. Au lieu de vous acharner contre un journal qui informe depuis plus de cinquante ans les habitants du 15ème arrondissement, lesquels y sont attachés puisque les annonceurs ne s'en désintéressent pas, il serait préférable que vous travailliez à la création de votre propre journal. Cela me semblerait plus respectueux des intérêts de nos concitoyens que de les priver d'une information qu'ils attendent. Je demande donc le retrait de votre vœu dans la mesure où il y sera répondu dès janvier. Je m'interroge sur la pertinence de ce second vœu qui ne me semble pas si essentiel au regard des crises que notre pays traverse. Mes chers collègues, j'appelle à un vote négatif puisque j'imagine que vous ne retirerez pas votre vœu. La parole est à Monsieur BRAGÉ pour une explication de vote.

Monsieur BRAGÉ : Il s'agit d'une explication de vote, ainsi que d'une demande d'amendements. Selon nous, ce vœu ne peut pas être voté en l'état pour une raison qui se retrouve dans deux alinéas, à savoir la possibilité de recourir à la publicité afin de financer cette publication. Nous réitérons notre opposition de principe à ce sujet. Si vous soutenez autant la publicité, je pense que vous devriez aller au bout de votre logique et que, durant nos interventions dans ce Conseil, nous nous interrompions pour laisser place à des messages publicitaires. J'en doute beaucoup. La démocratie est au-dessus de cela. Nous réitérons donc

notre opposition au recours à la publicité et demandons deux modifications. Un ajout sur le premier alinéa : « Que le Maire du 15ème arrondissement rétablisse dans les meilleurs délais un magazine municipal sans publicité » ; la mention dans le second alinéa du fait que nous désapprouvons que soit financé le nouveau magazine municipal par insertion de pages publicitaires, comme mentionné par Monsieur SITBON précédemment. Merci.

Monsieur le Maire : Il s'agit donc d'un débat interne à la majorité parisienne et à l'opposition municipale. Je ne peux donc répondre sur ces propositions d'amendements. Monsieur SITBON, vous avez la parole si vous souhaitez répondre à Monsieur BRAGÉ, et ainsi régler vos affaires.

Monsieur SITBON : Il s'agit de notre affaire à tous dans la mesure où ce vœu est déposé au sein de ce Conseil. Il est important d'éviter l'ironie à ce sujet. Je pense que nous pouvons accepter ces deux amendements ; lesquels reflètent ce que j'ai exprimé précédemment. Nous proposons au Conseil le vote de ce vœu ainsi amendé.

Monsieur le Maire : Merci. Ces amendements ne peuvent que renforcer notre opposition à votre vœu. Je persévère en proposant à votre vote, mes chers collègues, le rejet du vœu n° 27. Pardon, avant le vote, je donne la parole à Madame IBLED pour une explication de vote.

Madame IBLED : Nous nous abstiendrons sur ce vœu étant donné que vous allez mettre en place un nouveau magazine municipal.

Monsieur le Maire : Merci pour votre brièveté. Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le vœu est rejeté.

31. V152020019 Vœu déposé par Madame NIAKATÉ et Monsieur BRAGÉ, élu.e.s du groupe Écologiste du 15ème arrondissement pour l'interdiction et la suppression des dispositifs anti-SDF sur l'espace public du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ présente ce vœu. Vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Nous présentons un vœu visant à interdire et supprimer les dispositifs anti-SDF sur l'espace public du 15ème arrondissement. À Paris, qui a vocation à être une ville refuge, 3 035 personnes

sans domicile fixe dormant dans la rue ont été recensées lors des Nuits de la Solidarité en 2018 ; elles étaient 3 641 en 2019. Les personnes sans-abri souffrent d'une grande précarité, d'un sentiment de rejet et d'exclusion. Nous devons leur apporter des solutions d'hébergement dignes et pérennes. Ces personnes sont en outre confrontées à une innovation constante en matière de dispositifs anti-SDF : clous, pics, grilles, bancs avec accoudoir central, minipoteaux, etc. Nous souhaitons que soit adopté un vœu par lequel la Mairie du 15ème arrondissement, en lien avec la Fondation Abbé Pierre, signe la Déclaration des droits des personnes sans-abri ; que soient recensés dans l'arrondissement tous les dispositifs anti-SDF existants ; et que la Mairie du 15ème arrondissement demande à la Ville de Paris que ces dispositifs soient retirés et remplacés par un mobilier urbain inclusif. Nous demandons également une identification des enseignes commerciales installant ce type de dispositif, et que les commerçants soient contactés afin de demander la suppression de ces installations. Enfin, nous souhaitons qu'un travail coopératif soit mené avec le commissariat de l'arrondissement afin d'améliorer le traitement des sans-abris lors des contrôles ; et que notre arrondissement se déclare favorable à ce que l'interdiction du mobilier anti-SDF soit retranscrit dans le prochain Plan Local d'Urbanisme de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voici tout d'abord la réponse de l'exécutif, avant que ne soient fournies les explications de vote des différents groupes. Ce vœu a été déposé dans plusieurs conseils d'arrondissement par le groupe Écologiste. Je donne la parole à Monsieur JOZEFOWICZ afin de répondre au nom de l'exécutif du 15ème arrondissement.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant ce vœu déposé par les élus du groupe Écologiste, je ne doute pas de sa sincérité face aux difficultés que rencontrent les personnes sans-abri. Je voudrais cependant rappeler, à titre liminaire, le travail effectué par la Mairie du 15ème arrondissement dans ce domaine. Depuis 2008, nous avons organisé un petit-déjeuner pour les gens de la rue, puis un deuxième petit-déjeuner durant la période hivernale. En lien avec la Caisse des écoles, un déjeuner leur est proposé une fois par mois. Un dîner est organisé chaque mois à destination d'une trentaine de sans-abris avec l'association coréenne Mes Amis. Je tiens à souligner différentes opérations. L'initiative *À la baguette solidaire* permet de reverser des fonds au profit d'associations proches de la boulangerie lors de l'achat d'une baguette. De plus, nous avons été la première mairie d'arrondissement à coordonner les maraudes, cela convient d'être souligné. De nombreuses structures sont destinées à l'hébergement des personnes nécessiteuses ; je pense notamment à l'ouverture de la maison communale rue

Violet dans le cadre du Plan Grand Froid qui permet d'accueillir une quinzaine de personnes chaque soir. Dans ce même cadre, le 15ème arrondissement ouvre un gymnase chaque hiver qui accueille 90 personnes. Pratiquement chaque année, un centre d'hébergement d'urgence est ouvert dans notre arrondissement où 4 à 5 places sont réservées à notre demande pour les sans-abris du 15ème arrondissement, en liaison avec la SIAO. Je voudrais enfin rappeler le travail effectué par les associations, acteurs que nous avons fortement appuyés et soutenus, par exemple les paroisses qui accueillent durant la période hivernale des personnes appelées à être hébergées et accompagnées socialement. Le 15ème arrondissement peut être fier d'avoir reçu la deuxième bagagerie parisienne ; laquelle a été soutenue et accompagnée par la mairie lors de sa création. Nous comptons également de manière pérenne trois foyers en colocation destinés aux personnes issues de la rue et aux bénévoles ; il s'agit de Valgiros et des deux foyers de l'Association Pour l'Amitié. Enfin, le 15ème arrondissement compte de nombreuses résidences sociales, des maisons relais et des CHRS. Nous avons fait beaucoup dans ce domaine. Durant le premier confinement, nous avons distribué de nombreux masques et du gel aux personnes précaires, et organisé une maraude alimentaire dès le deuxième jour de ce premier confinement, à raison de deux maraudes par jour, sept jours sur sept.

Pour répondre sur le fond à ce vœu, à notre connaissance (je parle sous le contrôle de notre collègue Monsieur PINET), aucun mobilier anti-SDF n'a été installé dans le 15ème arrondissement. S'il s'agit de bancs destinés à éviter l'installation des SDF, ces derniers ont été installés au sein des stations de métro où il leur est en effet aujourd'hui impossible de s'allonger. Je crois savoir que chaque année, en période de grand froid, certaines stations leur sont ouvertes. Afin d'examiner les solutions proposées par ce vœu, je souhaiterais formuler quelques remarques. Nous sommes appelés à signer une Déclaration des droits des personnes sans-abri, laquelle ne fait que reprendre de grands principes déjà formulés par la loi ou par la constitution. Je crains que cela ne soit quelque peu redondant. Nous sommes sollicités pour signer cette déclaration ; or notre arrondissement ne dispose pas de la personnalité juridique nous permettant de le faire, pas plus que nous ne disposons du pouvoir de passer des marchés publics. Vous aviez d'ailleurs soumis un vœu allant en ce sens voici deux mois. Nous sommes donc sollicités par rapport à des pouvoirs dont nous ne disposons pas. Concernant les enseignes commerciales qui ont installé des dispositifs anti-SDF, soyons prudents : il s'agit d'actes relevant de personnes privées qui échappent aux compétences de l'arrondissement. Je ne dis pas que nous ne disposons pas d'un pouvoir de suggestion, si des infractions sont constatées, cela relève de la police et du Parquet. Chacun son rôle. Puisqu'il est

question du commissariat dans ce vœu, je rappelle que nous travaillons avec l'ensemble des acteurs et que les forces de l'ordre agissent toujours dans le strict respect de la légalité et de l'état de droit. Dois-je vous remémorer par exemple que le commissariat n'agit qu'en cas de troubles à l'ordre public ou d'infractions pénales. La loi est respectée ; l'espace public appartient à tous, y compris aux personnes précaires. Il n'a jamais été question dans cette mairie de le contester : les personnes précaires accèdent à l'espace public, nous sommes très vigilants quant au respect de la loi, des droits des riverains et des droits de ces personnes au sein de l'espace public. En France, il me semble que l'ordre public s'honore de respecter toutes ces exigences. Nous n'opposons pas la solidarité aux droits des riverains, mais tentons de les concilier au mieux, en lien avec tous les acteurs. Nous ne voterons pas ce vœu car nous préférons travailler au quotidien, et cela mobilise déjà beaucoup d'énergie dans notre arrondissement. J'invite donc l'ensemble de mes collègues à ne pas voter ce vœu, non pas parce que nous serions favorables aux dispositifs anti-SDF, mais parce que la démarche qu'il propose n'est pas adéquate. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé l'action importante menée dans cet arrondissement, comme dans d'autres bien sûr, concernant l'accompagnement des personnes vivant dans la rue. Madame BOSCHERON souhaite fournir une explication de vote. Vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Nous ne pouvons que saluer les actrices et acteurs qui œuvrent en direction des plus démunis, ainsi que la majorité de notre Conseil d'arrondissement quand elle agit en ce sens. Merci de l'avoir rappelé. Cela ne fait pas débat. La Ville de Paris mène des politiques visant à rendre l'espace public hospitalier. Nous parlons bien en effet d'espace public. Chaque fois qu'un mobilier urbain public pouvant s'apparenter à une installation anti-SDF est signalé, une enquête est diligentée. Pour l'essentiel, ces installations se trouvent sur le domaine privé. Force est de constater qu'il en existe encore et que le vœu du groupe Écologistes du 15ème arrondissement est tout à fait justifié. Les personnes sans domicile fixe se trouvent être, dans le contexte de crise sanitaire, les plus frappées par la pandémie actuelle du fait de leur grande précarité. La Ville et la Préfecture sont en train d'identifier des lieux inoccupés afin de leur apporter des solutions d'hébergement d'urgence supplémentaires ou d'organiser des distributions alimentaires avec des sièges permettant de s'asseoir sans se contaminer. Les maraudes vont être renforcées. En dépit des 25 000 places d'hébergement offertes aux personnes sans domicile stable, beaucoup d'entre elles vivent encore sans abris. A fortiori dans ce contexte, l'État doit augmenter les capacités d'hébergement et permettre la mise à l'abri

des personnes. Enfin, ce vœu s'inscrit dans l'engagement pris dans le cadre d'une tribune signée notamment par Mesdames NIAKATÉ, TORANIAN, HIDALGO et Monsieur SITBON, visant à respecter la Déclaration des droits des personnes sans-abri à l'initiative de la Fondation Abbé Pierre. Nous avons deux amendements à proposer concernant ce vœu. Au quatrième alinéa, nous pensons que cette responsabilité relève davantage de l'État que de la Ville. Nous vous proposons donc de remplacer l'expression « l'incapacité de la Ville, malgré ses efforts, à apporter une solution » par « l'incapacité de l'État à apporter une solution ». Par ailleurs, nous proposons de remplacer le troisième vœu par : « que la collaboration avec la Fondation Abbé Pierre soit intensifiée afin que tous les dispositifs présents sur l'espace public du 15ème arrondissement qui seraient considérés comme anti-SDF soient interdits, retirés et remplacés par du mobilier urbain inclusif, un aménagement ou des équipements qui respectent la Déclaration des droits des personnes sans abris ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Si l'opposition pouvait se concerter préalablement aux vœux, cela nous ferait gagner du temps. Merci. Madame DEROUARD souhaite fournir une explication de vote. Ou Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler une chose à propos de ce vœu : en ce qui concerne le mobilier urbain, les services de voirie ne peuvent le choisir que dans le catalogue de la Ville. Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais vu de mobilier urbain anti-SDF dans ce catalogue. En effet, sur certaines places des chaises ont été installées à la place des bancs ; cela ne constitue pas du mobilier anti-SDF, mais s'inscrit dans le cadre de projets. Je reprends celui portant sur le 397 ter rue de Vaugirard, où un espace a été aménagé en concertation avec le Conseil de quartier ; un appel à projets a eu lieu dans le cadre du budget participatif. En matière de mobilier urbain, il n'existe pas dans le 15ème arrondissement de dispositifs anti-SDF. Je le dis haut et fort. Je ne comprends donc pas l'objectif de ce vœu. S'agissant des parties privées, je suis surpris d'entendre qu'il y existe des dispositifs anti-SDF. Au regard du nombre de courriers ou de mails que nous recevons quant à l'installation de personnes sans domicile fixe à l'intérieur même d'entrées d'immeubles, je peux vous assurer que ces copropriétés ne sont pas équipées de grilles et qu'elles n'expulsent pas les SDF manu militari. Elles font en effet appel à nous pour faire intervenir les services de police et trouver des solutions. Par ailleurs, la Mairie du 15ème arrondissement, en lien avec les services de la propreté, la DPSP et le commissariat organise toutes les semaines, le mercredi matin, une tournée afin de permettre aux SDF de demeurer dans la rue à peu près dignement. Vous l'avez rappelé, ils ne sont pas tous accueillis dans les centres d'hébergement ; je vais y revenir. Il est nécessaire de veiller à la propreté des gens qui vivent dans

la rue, qui y font leurs besoins et qui sont dans un état d'insalubrité déplorable. Tous les mercredis, nous tentons donc de nettoyer au mieux les espaces où vivent ces SDF dans l'arrondissement. Prenez par exemple la place Dreyfus : un certain temps est nécessaire afin que les SDF évacuent la place et que nous puissions la nettoyer ; ils s'y réinstallent ensuite. Je souhaite évoquer un dernier point (je parle sous le contrôle de mes collègues qui siègent aussi à la Région) : si j'ai bonne mémoire, Madame PÉCRESSE a proposé en mai 2019 la création d'une maison solidaire financée par la Région. Cela a été refusé par la Maire de Paris ; alors que des possibilités d'hébergement y étaient rattachées. J'invite les collègues de mon groupe politique à voter contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé ces éléments essentiels relatifs à la salubrité et à l'aide apportée concrètement aux SDF sur le terrain. Nous faisons également passer un car équipé d'une douche et d'une salle de petit-déjeuner. Il existe beaucoup de dispositifs sur lesquels je ne vais pas m'étendre ; ils ne seront jamais suffisamment nombreux. Une proposition d'amendement est donc adressée à Madame NIAKATÉ. Souhaite-t-elle y répondre, favorablement ou pas ?

Madame NIAKATÉ : J'accepte d'intégrer les amendements proposés par le groupe Paris En Commun.

Monsieur le Maire : Bien, cela ne changera malheureusement rien à notre position. Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Indépendants et Progressistes. Je vous remercie.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : Il me reste à vous donner une information. Toutes les manifestations sont à peu près supprimées, en dehors du 10 novembre où se tiendra une cérémonie restreinte sur le monument aux morts. Notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 30 novembre à l'heure habituelle, c'est-à-dire 19 heures. L'horaire de cette séance était en effet avancé en raison du couvre-feu. Depuis, le confinement a été mis en place. Les modalités du prochain Conseil seront donc à définir en fonction du contexte sanitaire. Si ce dernier ne s'est pas amélioré, et que la loi nous autorise à tenir ce Conseil en visioconférence, nous procéderons à une consultation des élus qui pourront donner leurs points de vue quant à la tenue d'une séance à distance. Je vous remercie. Ne vous attardez pas, ne discutez pas les uns avec les autres.

Excusez-moi de vous dire cela, mais il s'agit d'éviter que le Conseil d'arrondissement ne se transforme en foyer épidémique.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement